



# Conseil de sécurité

Soixante-treizième année

*Provisoire*

**8248<sup>e</sup>** séance

Mardi 8 mai 2018, à 10 h 10

New York

*Président :* M<sup>me</sup> Wronecka . . . . . (Pologne)

*Membres :*

|                                                               |                               |
|---------------------------------------------------------------|-------------------------------|
| Bolivie (État plurinational de) . . . . .                     | M <sup>me</sup> Córdova Soria |
| Chine . . . . .                                               | M. Wu Haitao                  |
| Côte d'Ivoire . . . . .                                       | M. Djédjé                     |
| États-Unis d'Amérique . . . . .                               | M <sup>me</sup> Tachco        |
| Éthiopie . . . . .                                            | M <sup>me</sup> Guadey        |
| Fédération de Russie . . . . .                                | M. Nebeniza                   |
| France . . . . .                                              | M. Melki                      |
| Guinée équatoriale . . . . .                                  | M. Ndong Mba                  |
| Kazakhstan . . . . .                                          | M. Tumysh                     |
| Koweït . . . . .                                              | M. Alfassam                   |
| Pays-Bas . . . . .                                            | M. Van Oosterom               |
| Pérou . . . . .                                               | M. Meza-Cuadra                |
| Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . . | M. Hickey                     |
| Suède . . . . .                                               | M. Vaverka                    |

## Ordre du jour

La situation en Bosnie-Herzégovine

Lettre datée du 2 mai 2018, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité  
par le Secrétaire général (S/2018/416)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



*La séance est ouverte à 10 h 10.*

## **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

## **La situation en Bosnie-Herzégovine**

**Lettre datée du 2 mai 2018, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2018/416)**

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants de la Bosnie-Herzégovine, de la Croatie et de la Serbie à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite S. E. M. Valentin Inzko, Haut-Représentant chargé d'assurer le suivi de l'application de l'Accord de paix relatif à la Bosnie-Herzégovine, à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite S. E. M. João Pedro Vale de Almeida, Chef de la Délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2018/416, qui contient le texte d'une lettre datée du 2 mai 2018, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Secrétaire général, transmettant le cinquantième-troisième rapport présenté par le Haut-Représentant chargé d'assurer le suivi de l'application de l'Accord de paix relatif à la Bosnie-Herzégovine.

Je donne maintenant la parole à M. Inzko.

**M. Inzko** (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Conseil et ses membres de l'attention qu'ils continuent d'accorder à l'évolution de la situation en Bosnie-Herzégovine.

Comme je l'ai souligné dans mon rapport au Secrétaire général (S/2018/416, annexe), en dépit de certaines mesures positives prises par les dirigeants de la Bosnie-Herzégovine sur la voie de l'intégration euro-atlantique, que je salue et appuie sans réserve, le rythme des réformes réelles reste lent et notre objectif commun d'une stabilité irréversible du pays n'est pas encore pleinement réalisé.

Au cours de la période considérée, la Bosnie-Herzégovine a franchi une étape importante pour accéder au statut de pays candidat à l'Union européenne. En effet, les autorités ont remis une réponse de 20 000 pages au questionnaire de la Commission européenne en février, lors de la visite effectuée par le Président Juncker et le Commissaire Hahn à Sarajevo. En outre, le pays a adopté plusieurs stratégies et un ensemble de lois portant modification des droits d'accise, ce qui a conduit le Fonds monétaire international à débloquent des fonds, notamment pour la construction de routes. Ces faits nouveaux importants prouvent que quand des responsables politiques poursuivent un objectif commun, ils font les compromis nécessaires et trouvent une solution. Malheureusement, de telles réalisations ont été peu nombreuses, car bon nombre d'élus de premier plan continuent de mettre l'accent de façon disproportionnée sur des questions nationalistes et de nature à créer des divisions. Dans le même temps, les autorités et les entités compétentes au niveau de l'État sont régulièrement remises en question et sabotées, ce qui va à l'encontre de la logique de l'intégration au sein des structures européennes.

Comme je l'ai indiqué par le passé, les déclarations irresponsables et incendiaires remettant en question les aspects fondamentaux de l'Accord de paix relatif à la Bosnie-Herzégovine n'ont rien de nouveau. Nous avons constaté une intensification inquiétante de telles déclarations ces six derniers mois. Comme je l'ai indiqué dans mon rapport au Secrétaire général, je suis vivement préoccupé par le fait que tout récemment, certains responsables politiques n'hésitent pas à parler d'une reprise possible du conflit, et notamment par des déclarations controversées de hauts responsables politiques bosniaques évoquant un réarmement en cours dans l'hypothèse du déclenchement d'une guerre. Ces commentaires ont fait suite à la polémique qui avait éclaté pendant la période considérée au sujet de l'achat d'une grande quantité d'armes à canon long de type militaire par la police de la Republika Srpska et à des révélations concernant des groupes nationalistes extrémistes qui ont été faites dans les médias. En conséquence, on observe une tendance générale à l'armement, ce qui est une source de vives préoccupations. Je ferai rapport sur cette question en novembre.

Certains hauts responsables de la Republika Srpska ont continué à tenir des propos incendiaires en déniaient à la Bosnie-Herzégovine le statut d'État et en plaidant pour la sécession à terme de cette entité. Des propos ont également été tenus en public à la gloire de

personnes condamnées pour crimes de guerre et en faveur du rétablissement de l'armée de la Republika Srpska. Certains responsables croates ont fait des réflexions concernant une réorganisation territoriale du pays et menacé l'État de dissolution si les problèmes électoraux actuels n'étaient pas résolus à leur convenance. Toutes les personnalités publiques doivent se montrer prudentes et faire preuve du sens des responsabilités dans les termes qu'elles emploient. La Bosnie-Herzégovine forme un État pluriethnique unique et souverain composé de deux entités, où tous les citoyens, ceux des trois peuples constitutifs et les autres, vivent et travaillent ensemble, et où, par-dessus tout, les élus ont la responsabilité d'œuvrer à la paix et à la réconciliation. C'est dans ce climat politique général que la Bosnie-Herzégovine va entrer dans un nouveau cycle électoral, la Commission électorale centrale devant annoncer aujourd'hui la date du prochain scrutin en octobre 2018.

Il y a six mois, j'ai informé le Conseil (voir S/PV.8089) du risque de voir la crise politique s'aggraver encore après les élections d'octobre 2018 si les partis ne parvenaient pas à se mettre d'accord sur les règles régissant les élections indirectes de représentants à l'une des Chambres du Parlement – la Chambre des peuples. Suite à une décision de la Cour constitutionnelle en 2017 invalidant les dispositions de la loi électorale régissant cette question, le Parlement, au niveau de l'État, doit adopter des amendements à cette loi. Sinon, il sera extrêmement difficile, voire impossible, de former un gouvernement après les élections. L'Union européenne et les États-Unis s'emploient actuellement à faciliter un accord entre les principaux partis politiques sur cette question, et mon Bureau les appuie dans cet effort. Toutefois, c'est aux dirigeants politiques qu'incombe la responsabilité ultime en la matière. Il existe une gamme de solutions possibles, qui pourraient permettre de parvenir à un compromis, si les parties principales sont prêtes à renoncer à leurs revendications maximalistes et à négocier en toute bonne foi. Toutefois, le temps presse. Au moment où je parle, la Commission électorale centrale a annoncé la tenue d'élections générales le 7 octobre 2018, même si on n'a pas encore trouvé de solution à la question de la Chambre des peuples en ce qui concerne la loi électorale.

La détérioration de l'état de droit est une autre source de préoccupations en Bosnie-Herzégovine. Des élus de premier plan continuent d'ignorer ou de rejeter des décisions définitives et contraignantes des tribunaux au niveau de l'État, et le système politique est miné par une corruption généralisée. Ces deux éléments ont

convergé dans une affaire récente concernant le pouvoir judiciaire au niveau de l'État. En juillet 2017, la Cour constitutionnelle de Bosnie-Herzégovine a déclaré inconstitutionnelles plusieurs dispositions du Code de procédure pénale de Bosnie-Herzégovine. L'Assemblée parlementaire de Bosnie-Herzégovine n'étant pas parvenue à remédier à ce problème avant le délai de six mois qui lui avait été imparti, la Cour pourrait bientôt rendre une ordonnance de non-exécution, ce qui priverait la magistrature de Bosnie-Herzégovine des instruments nécessaires à la lutte contre la criminalité organisée et la corruption. Il est regrettable que certains partis politiques s'opposent à l'adoption d'amendements conformes aux normes internationales. Il est également très révélateur que les parties qui s'y opposent soient les mêmes qui remettent en question les institutions au niveau de l'État fondées sur la structure actuelle de la Fédération de Bosnie-Herzégovine.

Je tiens également à souligner une fois de plus que les citoyens de Mostar continuent d'être privés de leur droit démocratique fondamental d'élire des représentants locaux – depuis près d'une décennie – en raison du refus des partis qui siègent au Parlement d'appliquer une décision de la Cour constitutionnelle de Bosnie-Herzégovine relative au système électoral de Mostar. Je note cependant avec satisfaction que des représentants de plusieurs partis politiques à Mostar ont commencé à se réunir de leur propre initiative à Mostar, ce qui semble être une tentative sincère de résoudre définitivement ce problème après 10 ans. J'exhorte les parties à trouver un compromis qui permettrait aux citoyens de Mostar de jouir du même droit démocratique d'élire leurs dirigeants locaux, à l'instar des autres citoyens du pays.

En outre, je voudrais rappeler une autre décision de la Cour constitutionnelle en suspens depuis longtemps et une décision connexe du Haut-Représentant, concernant l'égalité constitutionnelle des Serbes au sein de la Fédération, qui n'est pas encore reflétée dans trois des Constitutions cantonales après plus de 15 ans. Cela signifie que les Serbes ne jouissent pas du même statut que les autres peuples et ne jouissent pas des mêmes droits dans ces trois cantons. Ils ne sont même pas mentionnés dans les Constitutions des trois cantons, ce qui est vraiment scandaleux après 15 ans. À cet égard, il existe également une décision de la Cour constitutionnelle qui n'a pas été exécutée.

En conclusion, la situation en Bosnie-Herzégovine exige une attention constante et des efforts concertés de la part de la communauté internationale. Depuis

la fin des hostilités en 1995, la Bosnie-Herzégovine a fait d'énormes progrès pour ce qui est de la mise en place de ses institutions et en matière de sécurité et de normalisation de la situation. Néanmoins, nous ne devons pas tenir ces progrès pour acquis. Même si les dirigeants de Bosnie-Herzégovine restent attachés à l'intégration au sein de l'Union européenne, cela n'a pas encore eu d'effet sur le climat politique au quotidien, vu que certaines personnalités politiques n'hésitent pas à tenir des propos irresponsables et semblent surtout vouloir se maintenir au pouvoir. Ces divisions et ce sentiment de malaise face à l'avenir du pays risquent d'imprégner progressivement la société. Comme nous le savons tous, beaucoup de gens ont quitté le pays ces cinq dernières années, y compris plus de 100 000 jeunes, à cause de cette insécurité. Nous ne devons pas oublier les risques que représentent le nationalisme et l'extrémisme de part et d'autre de l'échiquier politique, associés à un sentiment croissant de stagnation socio-économique dans le pays. C'est pour cette raison que j'estime que la communauté internationale doit redoubler d'efforts de toute urgence pour promouvoir la réconciliation en Bosnie-Herzégovine et dans la région. L'ONU, avec d'autres acteurs, est bien placée pour jouer un rôle de premier plan dans ces efforts.

En outre, un changement s'impose dans la façon dont la politique est menée dans le pays. Ce changement doit venir des responsables politiques eux-mêmes. Toutefois, en tant que communauté internationale – individuellement et collectivement – nous avons intérêt à encourager ce changement. Pour commencer, dans la situation actuelle, nous devons préserver tous les outils à notre disposition pour éviter que la situation ne se détériore davantage. Je pense ici aux mandats exécutifs civils et militaires. Je suis également d'avis que nous devons être prêts à être plus précis quant aux réformes qui s'imposent pour que le pays puisse progresser et être davantage prêts à réagir face aux propos et aux actes des dirigeants politiques de premier plan, qui sont susceptibles de déstabiliser davantage la situation sur le plan politique et de la sécurité. Enfin, j'appelle tous les membres de la communauté internationale à faire preuve d'unité dans le cadre de notre démarche et à coordonner leurs efforts. Après tout, nous partageons le même objectif : un pays souverain, uni et décentralisé – mais aussi stable et fonctionnel –, à savoir la Bosnie-Herzégovine. Je crois que nous voulons tous que la Bosnie-Herzégovine soit un exemple par excellence de tolérance et de confiance où

toutes les cultures, tous les peuples et tous les citoyens peuvent vivre ensemble selon leurs traditions.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je remercie M. Inzko de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

**M. Melki** (France) : Je remercie tout d'abord le Haut-Représentant chargé d'assurer le suivi de l'application de l'Accord de paix relatif à la Bosnie-Herzégovine, M. Valentin Inzko, pour sa présentation éclairante et son retour précis sur les derniers développements.

Plus de 20 ans après un conflit meurtrier et les Accords de Dayton-Paris, la Bosnie-Herzégovine se situe à un moment charnière de son histoire. Nous attendons l'annonce d'élections législatives pour le mois d'octobre prochain. Les autorités issues de ce scrutin auront pour tâche de fixer le cap pour les années à venir, avec pour horizon l'intégration européenne. Je souhaiterais insister sur trois points qui méritent, à nos yeux, une attention particulière avant cette échéance électorale essentielle.

Le premier, le plus fondamental, est l'unité du pays. Les remarques de responsables politiques sur la division de la Bosnie-Herzégovine, la glorification des criminels de guerre, ainsi que tout ce qui peut contribuer à un regain de violence, sont irresponsables. Nous exhortons tous les acteurs politiques à s'abstenir d'attiser la haine et de faire resurgir les spectres du passé. La priorité doit être donnée au renforcement des institutions centrales du pays, préalable indispensable à la construction de l'état de droit. Nous appelons à ce titre au respect des décisions des institutions mentionnées dans l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine, en particulier la Cour constitutionnelle. Les décisions qui ont l'autorité de la chose jugée doivent être mises en œuvre dans les plus brefs délais dans un esprit de compromis, y compris sur les questions électorales.

Cela m'amène à mon deuxième point : les réformes. Comme en novembre dernier lors de l'adoption de la résolution 2384 (2017), la France appelle les partis politiques à s'entendre sur la réforme de la loi électorale, qui est nécessaire pour que les résultats des élections puissent être mis en œuvre. Il en va de la stabilité politique de la Bosnie-Herzégovine. Outre la réforme électorale, nous regrettons le ralentissement du rythme des réformes au cours de l'année 2017. Les citoyens de Bosnie-Herzégovine demandent plus

que jamais une mise en œuvre des réformes sociales et économiques qui contribueront au développement du pays et à son intégration régionale. Des réformes dans le domaine judiciaire sont également attendues. L'Europe accorde une importance de premier plan à la lutte contre la corruption et la criminalité organisée. Le paquet élargissement rendu public par la Commission européenne le 17 avril met justement l'accent sur les réformes indispensables dans les domaines socioéconomique et de l'état de droit.

Malgré une situation fragile et des défis nombreux, la Bosnie-Herzégovine a un horizon vers lequel s'orienter : cet horizon est celui de l'intégration européenne. Ce sera mon troisième point. La France s'associe d'ailleurs à la déclaration qui sera prononcée tout à l'heure par la Déléation de l'Union européenne. Nous nous réjouissons de constater que la voie européenne fait l'unanimité en Bosnie-Herzégovine. Ce ne sont pas seulement les institutions, de la Présidence aux cantons en passant par les entités, qui appellent de leurs vœux un processus d'intégration à l'Union, ce sont surtout les femmes et les hommes de Bosnie-Herzégovine. Ce sont eux qui souhaitent rejoindre l'Europe des peuples que nous construisons jour après jour. L'Union européenne continuera à accompagner les autorités de Bosnie-Herzégovine. À ce titre, l'opération militaire de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine EUFOR ALTHEA poursuivra son action en s'adaptant au mieux à l'évolution de la situation sécuritaire sur le terrain, afin de permettre aux forces de sécurité bosniennes d'agir de manière autonome.

Je signalais en introduction que nous sommes à un tournant de l'histoire de la Bosnie-Herzégovine. Un tel moment exige du courage politique : le courage de faire face à des situations que certains disent insolubles, celui de relever des défis parfois présentés comme insurmontables. Comme à chaque moment charnière de son histoire, la Bosnie-Herzégovine peut compter sur le soutien de la France.

**M. Meza-Cuadra** (Pérou) (*parle en espagnol*) : Étant donné que c'est la première séance publique du Conseil de sécurité sous présidence polonaise, je suis heureux de vous réaffirmer, Madame la Présidente, le plein appui de ma délégation et de vous souhaiter plein succès durant votre mandat. Nous vous remercions également de vos paroles généreuses sur la présidence péruvienne. Nous tenons à saluer la convocation de la présente séance et l'important exposé du Haut-Représentant, M. Valentin Inzko.

Le Pérou reconnaît l'unité, l'intégrité territoriale et la souveraineté de la Bosnie-Herzégovine, ainsi que la validité de l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine signé en 1995, lequel, avec l'appui de la communauté internationale, jette les fondements de la stabilité et de la pérennisation de la paix dans le pays et est riche d'implications pour sa région. Nous constatons avec préoccupation que l'on a que peu progressé sur la voie de la réalisation des cinq objectifs et de l'établissement des deux conditions fixés pour la fermeture du Bureau du Haut-Représentant et la consolidation de l'État en Bosnie-Herzégovine. À cet égard, et s'agissant des élections législatives prévues en octobre prochain, nous tenons à souligner la nécessité d'avancer le long de deux axes d'action qui nous paraissent fondamentaux pour construire une paix durable.

Premièrement, il s'agit de l'état de droit et de la consolidation des institutions. Nous apprécions les efforts déployés pour appliquer les décisions de la Cour constitutionnelle portant amendement du cadre réglementaire des différents échelons du Gouvernement. Néanmoins, nous sommes préoccupés par le fait que les développements législatifs requis pour amender la loi électorale et le Code de procédure pénale sont toujours en souffrance. Nous pensons qu'il s'agit d'une nécessité pour garantir des élections ouvertes à tous et pour lutter avec efficacité contre la corruption et la criminalité organisée. Nous sommes également préoccupés par les violations de la loi relative à l'interdiction temporaire de la cession des biens de l'État de Bosnie-Herzégovine, ainsi que par le maintien de dispositions concernant la célébration de la Journée de la Republika Srpska. Nous estimons que les décisions de la Cour constitutionnelle doivent être pleinement appliquées.

Deuxièmement, il s'agit du dialogue politique, de la modération et de la concertation. Selon nous, la pérennisation de la paix exige l'élaboration d'une vision d'un avenir commun par et pour les citoyens de la Bosnie-Herzégovine. La diversité ethnique, culturelle et religieuse doit être entendue comme une valeur de leur société. Le Pérou encourage une plus grande participation des femmes et des jeunes dans le processus politique national, y compris dans le cadre des prochaines élections générales. Nous considérons qu'il est urgent de venir à bout de la paralysie de l'Assemblée parlementaire, qui fait obstacle aux réformes nécessaires pour assurer le bon fonctionnement de l'État.

Nous sommes particulièrement préoccupés par la rhétorique belliqueuse, exacerbée par la campagne électorale, les remises en question de l'autorité de l'État, les menaces sécessionnistes et les achats accrus d'armes par les forces de police. Tout cela amplifie l'impression d'instabilité. C'est aux dirigeants politiques qu'il incombe au premier chef de construire une paix durable. Cela implique de rejeter les discours de haine et la glorification des criminels de guerre et, au contraire, de donner un exemple de modération et de montrer son attachement au processus complexe et délicat de réconciliation.

Pour terminer, nous soulignons qu'il importe que les parties coopèrent pleinement avec le Haut-Représentant et l'opération militaire de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine EUFOR ALTHEA, auxquels nous réaffirmons le plein appui du Pérou dans l'exercice de leurs mandats respectifs.

**M. Tomysh** (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Nous félicitons très chaleureusement la République de Pologne de son accession à la présidence du Conseil de sécurité et lui présentons tous nos vœux de succès dans tous ses efforts, en particulier dans la direction des travaux de cet organe principal, chargé du maintien de la paix et de la sécurité mondiales. Nous vous félicitons également, M<sup>me</sup> l'Ambassadrice Joanna Wronecka, ainsi que votre équipe d'avoir choisi d'inscrire au programme du Conseil de ce mois pour examen des questions d'actualité très cruciales. Nous espérons que nos délibérations se traduiront par une prise de conscience accrue et des mesures plus importantes.

Nous remercions le Haut-Représentant, M. Valentin Inzko, de nous avoir présenté son rapport (S/2018/416, annexe) et de nous avoir fait le point des faits nouveaux survenus en Bosnie-Herzégovine. Nous souhaitons également la bienvenue dans cette salle au Représentant permanent de la Bosnie-Herzégovine, l'Ambassadeur Miloš Vukašinović. Le Kazakhstan réaffirme son attachement à l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine en tant que pays souverain et uni. Nous constatons que des progrès substantiels ont été enregistrés dans le pays, et ce, dans différents domaines. Cela étant, plusieurs problèmes n'ont toujours pas été réglés.

Le pays se prépare à la tenue des élections générales prévues en octobre, et, à ce titre, les efforts de toutes les parties doivent viser l'adoption, dans les plus brefs délais, de la loi électorale. Nous appelons les dirigeants des deux entités à appliquer l'Accord-cadre

général pour la paix en Bosnie-Herzégovine et à respecter toutes les dispositions et procédures qui font partie intégrante de ce règlement, notamment les arrêts de la Cour constitutionnelle.

Nous nous félicitons vivement de la réunion qui a eu lieu en mars entre la présidence de la Bosnie-Herzégovine et les Présidents serbe et croate. La volonté politique des dirigeants des pays voisins est l'outil le plus efficace pour promouvoir le dialogue et la confiance entre les parties. Ma délégation se félicite du dialogue positif en cours entre les gouvernements, notamment des contacts réguliers de haut niveau, et nous encourageons sincèrement les parties à les poursuivre.

Malheureusement, le pays est en proie à des tensions politiques accrues, accompagnées de propos hostiles et agressifs de certains représentants de partis. Il est évident que ce type de communication nuit au climat politique préélectoral et à la stabilité et à la sécurité globales, et sape les dimensions sociale et économique, qui ont une incidence sur le niveau et la qualité de vie des populations locales. À cet égard, nous encourageons tous les acteurs politiques ainsi que les institutions de Bosnie-Herzégovine à régler tous les différends. Cela doit se faire, selon nous, via les processus juridiques en place et un dialogue constructif, ainsi que dans le cadre constitutionnel existant. Nous exhortons toutes les parties à agir conformément à l'Accord de paix et à respecter leur engagement de coopérer pleinement avec toutes les institutions qui participent à la mise en œuvre de cet accord de paix.

Ma délégation voudrait aussi saisir cette occasion pour appeler toutes les parties à régler les questions en souffrance, qui constituent un revers pour le respect des droits de l'homme et des institutions démocratiques, notamment en poursuivant la mise en œuvre des réformes adoptées, l'accent étant surtout mis sur la bonne gouvernance et l'état de droit. L'on doit aussi lutter contre la corruption et la criminalité organisée et prévenir le terrorisme et l'extrémisme violent. Dans le même temps, il nous faut éliminer toutes les carences persistantes de l'appareil judiciaire nécessaire pour sa dépolitisation, son impartialité et son indépendance, notamment dans le cadre des poursuites contre les crimes de guerre.

Sur d'autres volets, les efforts doivent être concentrés aussi sur une responsabilité et une viabilité fiscales plus grandes, le renforcement de l'Assemblée parlementaire et le développement des médias et des services de radiotélévision. La question du retour

des réfugiés et des déplacés ainsi que celle liée à leur réinstallation doivent être aussi réglées. Nous voudrions aussi souligner que l'engagement des organisations de la société civile ainsi que la participation des femmes et des jeunes sont essentiels pour rétablir la confiance entre les communautés.

Enfin, nous encourageons les autorités de Bosnie-Herzégovine à dépasser leurs intérêts politiques étroits et à faire des progrès notables dans la mise en œuvre des engagements pris en matière de réformes économiques et de gouvernance.

**M<sup>me</sup> Tachco** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je vous félicite, Madame la Présidente, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois.

Je voudrais remercier le Haut-Représentant chargé d'assurer le suivi de l'application de l'Accord de paix relatif à la Bosnie-Herzégovine, M. Valentin Inzko, de sa mise à jour très franche sur l'évolution de la situation en Bosnie-Herzégovine. Nous nous félicitons vivement du travail qu'effectue le Bureau du Haut-Représentant pour aider le pays à consolider la paix et la prospérité et renforcer la sécurité et la stabilité dans la région.

Les États-Unis affirment tout leur appui au mandat du Haut-Représentant en tant qu'autorité chargée, en vertu de l'Accord de paix de Dayton, d'interpréter en dernier ressort les aspects civils de l'application de l'Accord de paix. Nous le remercions de son dévouement et nous nous déclarons tout à fait déterminés à défendre les accords de Dayton, à préserver la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine et à promouvoir la poursuite du processus d'intégration euro-atlantique.

L'attachement de la Bosnie-Herzégovine aux valeurs euro-atlantiques reste crucial. Tant l'OTAN que l'Union européenne (UE) ont laissé entendre que leurs portes restaient ouvertes si la Bosnie-Herzégovine remplissait ses responsabilités au titre de l'Accord de paix de Dayton et qu'elle se montrait disposée à œuvrer d'arrache-pied pour répondre à leurs normes en vue d'accéder au statut de candidat. Les États-Unis l'encouragent à avancer sur la voie de l'intégration à l'OTAN et à l'UE, ce qui exige une détermination et un engagement politiques plus grands.

Nous nous félicitons que l'opération EUFOR ALTHEA et l'OTAN ne cessent d'œuvrer à la promotion de la sécurité et au renforcement des capacités de la Bosnie-Herzégovine. Nous prenons note de la remise, en

février, de la réponse des autorités de Bosnie-Herzégovine au questionnaire de la Commission européenne, et nous la considérons comme un pas important vers l'intégration du pays à l'Europe. Toutefois, les États-Unis sont préoccupés par la récente recrudescence de discours nationalistes clivants en Bosnie-Herzégovine, qui risquent d'exacerber les divisions et le conflit, ce qui est exactement à l'opposé de ce à quoi l'Accord de paix de Dayton et les efforts de réforme ultérieurs veulent parvenir. Nous demandons instamment à toutes les parties en Bosnie-Herzégovine de mettre en œuvre les réformes politiques, socioéconomiques et électorales et d'œuvrer pour renforcer l'état de droit, lutter contre la corruption et améliorer le climat politique général dans le pays, au bénéfice de tous les citoyens.

En prévision des élections générales d'octobre, nous demandons instamment à la Bosnie-Herzégovine d'adopter et de mettre en œuvre des réformes électorales, notamment celles induites par la décision rendue dans l'affaire dite « Ljubic ». Ces réformes sont essentielles pour la tenue d'élections libres, régulières et transparentes, et pour maintenir la stabilité pour laquelle le pays a œuvré d'arrache-pied. Sans ces réformes, il serait plus difficile de former un gouvernement à l'issue des élections, ce qui compliquera les efforts visant à construire un avenir sûr, stable et prospère pour le pays. Nous partageons nombre de préoccupations exprimées par le Haut-Représentant dans son rapport sur la Bosnie-Herzégovine (S/2018/416, annexe), notamment les actions susceptibles d'affaiblir l'état de droit, comme les propos déstabilisants de dirigeants politiques déniaient à la Bosnie-Herzégovine le statut d'État et évoquant l'hypothèse du déclenchement d'une guerre. Le Conseil doit rester vigilant face à ces actions et à ces discours qui visent à saper et à menacer l'intégrité territoriale et la souveraineté de la Bosnie-Herzégovine, de ses deux entités et de ses trois peuples constitutifs.

Les États-Unis attendent avec intérêt le jour où la Bosnie-Herzégovine pourra satisfaire aux objectifs et conditions fixés pour la fermeture du Bureau du Haut-Représentant, tel qu'établi par le Conseil de mise en œuvre de la paix. Ce n'est qu'alors que nous serons en mesure d'affirmer avec certitude que la Bosnie-Herzégovine s'est acquittée pleinement de ses responsabilités au titre de l'Accord de paix de Dayton et qu'elle est engagée de façon irréversible dans la voie de l'intégration européenne. En attendant ce jour, nous encourageons les autorités de Bosnie-Herzégovine, ainsi que la communauté internationale, à appuyer les réformes nécessaires pour atteindre cet objectif et à

maintenir l'engagement qu'elles ont pris vis-à-vis du Bureau du Haut-Représentant qui s'emploie à garantir le succès de la Bosnie-Herzégovine.

**M<sup>me</sup> Guadey** (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Je voudrais, avant toute chose, remercier le Haut-Représentant chargé d'assurer le suivi de l'application de l'Accord de paix relatif à la Bosnie-Herzégovine, M. Valentin Inzko, de son exposé détaillé sur le dernier rapport sur l'application de l'Accord de paix relatif à la Bosnie-Herzégovine (S/2018/416, annexe).

Nous voudrions exprimer notre appui à la souveraineté, à l'intégrité territoriale et à l'unité de la Bosnie-Herzégovine. Nous voudrions nous féliciter des résultats positifs enregistrés par la Bosnie-Herzégovine au cours de la période considérée, notamment les progrès faits dans le processus d'adhésion du pays à l'Union européenne. Ces progrès sont, à notre sens, une preuve de l'attachement du pays au processus d'intégration à l'Union européenne, avec une contribution positive profonde et à long terme à la stabilité et à la prospérité du pays et de la région tout entière. Nous sommes aussi encouragés par la poursuite des échanges de visites par des responsables et des dirigeants politiques de haut niveau des pays de la région, qui, à notre sens, pourraient consolider les liens de bon voisinage et renforcer la coopération dans les Balkans occidentaux. À cet égard, la réunion trilatérale qui a eu lieu entre la présidence de la Bosnie-Herzégovine et les Présidents serbe et croate est louable. Nous encourageons la poursuite d'un telle coopération de haut niveau à l'avenir.

Nous sommes toutefois préoccupés par certaines des faits signalés, qui sapent la stabilité politique de la Bosnie-Herzégovine. En particulier, nous prenons note des propos et des actions propres à attiser les dissensions qui continuent de défier l'ordre constitutionnel et l'intégrité du système judiciaire du pays. À cet égard, nous demandons à toutes les autorités et à tous les dirigeants politiques de respecter pleinement la décision de la Cour constitutionnelle de la Bosnie-Herzégovine. Le respect de l'état de droit et de l'autorité des institutions de l'État établies au titre de l'Accord de paix de Dayton est essentiel pour le processus d'édification de l'État en Bosnie-Herzégovine. C'est pourquoi il importe que toutes les parties s'abstiennent de déclarations ou d'actions hostiles susceptibles de saper la souveraineté, l'intégrité territoriale, la cohésion et l'ordre constitutionnel de la Bosnie-Herzégovine.

Nous prenons note aussi des désaccords continus à propos des modifications à apporter à la loi électorale

en Bosnie-Herzégovine. Cette question doit, selon nous, être traitée de façon très prudente, car elle est susceptible d'entraver non seulement la formation d'un gouvernement à l'issue du prochain cycle électoral, mais aussi la viabilité et la stabilité du pays. Nous espérons que la décision de la Cour constitutionnelle concernant la révision de la loi électorale sera mise en œuvre conformément aux dispositions de l'Accord de Dayton. Nous encourageons également les parties à engager un dialogue politique sérieux pour régler les désaccords autour de la question de la réforme électorale, ce qui serait particulièrement opportun compte tenu des élections générales qui auront lieu plus tard cette année.

Pour terminer, nous voudrions exprimer notre appui au Haut-Représentant et à son bureau dans l'accomplissement de leur mandat de suivi de l'application du volet civil de l'Accord de Dayton. Nous appelons les parties à fournir toute la coopération voulue, ce qui est indispensable au travail du Haut-Représentant. Nous saluons également le rôle tout à fait primordial joué par l'opération militaire de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine, EUFOR ALTHEA, s'agissant de maintenir la sécurité et la stabilité dans le pays.

**M. Van Oosterom** (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Nous vous souhaitons bonne chance, Madame la Présidente, pour votre présidence du Conseil. Vous pouvez compter sur notre plein soutien dans les travaux qui vous attendent ce mois-ci. Je saisis également cette occasion pour remercier le Pérou pour la manière remarquable dont il a présidé le Conseil en avril, tant ici à New York qu'au cours des visites qu'a réalisées le Conseil.

Le Royaume des Pays-Bas s'associe à la déclaration qui sera faite toute à l'heure par l'observatrice de l'Union européenne.

Comme d'autres avant moi, je remercie le Haut-Représentant Valentin Inzko pour son exposé et pour son travail.

Je voudrais aujourd'hui mettre l'accent sur trois questions : premièrement, la situation politique, deuxièmement, l'état de droit et, troisièmement, l'avenir de la Bosnie-Herzégovine.

En ce qui concerne la situation politique en Bosnie-Herzégovine, mon premier point, depuis la signature de l'Accord de paix de Dayton, le peuple de Bosnie-Herzégovine a travaillé d'arrache-pied pour bâtir un pays pacifique et prospère. Il l'a fait avec le ferme appui de la communauté internationale. En dépit

des progrès réalisés, nous partageons les préoccupations du Haut-Représentant au sujet de la situation politique actuelle en Bosnie-Herzégovine. Les déclarations et les actes qui attisent les dissensions de la part des dirigeants politiques ont un impact négatif sur la gouvernance du pays, la cohésion et les réformes. Dans les circonstances actuelles, nous pensons que la présence du Haut-Représentant et de son bureau demeure essentielle.

Deuxièmement, comme vient de le souligner notre collègue péruvien, nous sommes préoccupés par les tentatives de remettre en cause l'état de droit en Bosnie-Herzégovine. Les manœuvres visant à retarder les amendements nécessaires au Code de procédure pénale et la loi portant création de l'Agence de renseignement et de sécurité de la Bosnie-Herzégovine entravent la lutte contre la corruption et l'échange de renseignements, y compris avec les partenaires internationaux. Nous demandons au Conseil de ministres et au Parlement d'adopter sans délai les amendements requis.

Mon troisième et dernier point concerne l'avenir de la Bosnie-Herzégovine. Nous sommes favorables à son intégration euro-atlantique en tant que moyen de garantir la prospérité et la sécurité futures de la population et de la région. Il est indispensable que les dirigeants politiques de la Bosnie-Herzégovine accélèrent la mise en œuvre des réformes nécessaires pour progresser sur la voie de cette intégration. La première chose à faire est de veiller à ce que les réformes électorales soient en place. Il faut absolument éviter une crise constitutionnelle en octobre.

En conclusion, en janvier, le Secrétaire général a exhorté les dirigeants européens à montrer que le continent peut être à la hauteur de ses idéaux de prospérité partagée et de coexistence pacifique. Les élections générales d'octobre en Bosnie-Herzégovine offrent aux dirigeants politiques de ce pays l'occasion de prouver leur attachement à ces idéaux. Nous les encourageons vivement à saisir l'occasion qui se présente et à faire passer l'avenir avant le passé, la réforme avant la stagnation et l'unité avant la division.

**M. Nebenzia** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Qu'il me soit permis, Madame la Présidente, de vous féliciter pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité. Nous vous souhaitons plein succès dans l'exercice de vos fonctions.

Nous avons lu attentivement le rapport du Haut-Représentant (voir S/2018/416), qui a été une nouvelle fois publié en retard, juste avant la séance du Conseil de

ce jour. Nous voudrions une fois de plus attirer l'attention sur la nécessité de respecter les délais de présentation des rapports au Conseil. Il nous faut bien constater, par ailleurs, que le rapport, comme ses prédécesseurs, a une tonalité antiserbe. Il est de parti pris et politisé jusque dans ses conclusions et ne brosse pas un tableau objectif de la situation dans le pays.

La Republika Srpska est encore une fois désignée comme la responsable de tous les maux qui affligent le processus d'application de l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine, ce qui est pour le moins étonnant compte tenu de la profonde crise politique que traversent les entités croate et bosniaque de la Fédération. Comme les fois précédentes, les éléments choisis pour étayer le rapport sont déséquilibrés et reposent le plus souvent sur des informations non vérifiées. Cela a pour résultat que la réalité du pays est présentée de façon déformée et qu'on en donne une fausse impression. Je pense notamment à la Journée de la Republika Srpska, qui a été célébrée le 9 janvier, conformément à la loi d'octobre 2016, une loi qui n'a pas été contestée par la Cour constitutionnelle de Bosnie-Herzégovine à l'époque. Nous avons aussi du mal à comprendre les préoccupations exprimées dans le rapport au sujet de la modernisation de l'armement automatique dont est équipée la police de la Republika Srpska. Ce processus se déroule en pleine conformité avec les lois de la Bosnie-Herzégovine, ce que reconnaissent d'ailleurs les forces de l'Union européenne chargées de la sécurité dans le pays. On ne sait pour quelle raison, le rapport omet de dire que des programmes similaires de remplacement des armes obsolètes de la police sont aussi en cours dans le reste de la Fédération.

Les prétendues inquiétudes qu'aurait, selon le rapport, suscitées le pèlerinage effectué en mars sur des sites orthodoxes historiques de Serbie et de Bosnie-Herzégovine par le club international de motards des « Loups de la nuit » nous ont laissé perplexes. Les références faites à cette occasion aux sanctions unilatérales imposées par les États-Unis et à la question ukrainienne sont tout à fait déplacées. Les Loups de la nuit coordonnent toujours leurs événements avec les forces de l'ordre concernées et organisent régulièrement depuis plusieurs années des tournées dans les pays européens, à des fins purement humanitaires. L'objectif premier est de rendre hommage à la mémoire de nos valeureux aïeux qui ont vaincu le fascisme pendant la Seconde Guerre mondiale. Au passage, je signale qu'on fête aujourd'hui en Europe le Jour de la victoire, et il

sera fêté demain en Russie et dans les pays de l'ex-Union soviétique.

Nous invitons le Haut-Représentant à recentrer ses efforts sur la mise en œuvre du programme « 5 plus 2 », qui doit demeurer sa priorité absolue. Malheureusement, en pratique, il se concentre sur d'autres questions qui n'ont rien à voir avec son mandat. Il est quelque peu étrange de l'entendre dire publiquement qu'il devrait y avoir moins de Dayton et plus de Bruxelles en Bosnie-Herzégovine, ce qui est une interprétation extrêmement libre de son mandat, pour ne pas dire plus. Il en résulte une impasse évidente dans la mise en œuvre du programme « 5 plus 2 ».

À cet égard, nous appuyons le principe du transfert de toutes les responsabilités des processus en cours en Bosnie-Herzégovine aux autorités locales. Nous sommes pour une nouvelle réduction du budget et du personnel du Bureau du Haut-Représentant, avec pour objectif à terme sa fermeture, conformément aux conditions et aux critères qui ont été définis. Il n'y a selon nous aucune raison que le Bureau joue un rôle exécutif. Le temps de cet instrument spécial est révolu.

De l'avis des dirigeants bosniaques, la situation interne actuelle en Bosnie-Herzégovine traverse la pire crise politique systémique de l'après-Dayton, tant au niveau de l'État qu'au niveau de la Fédération de Bosnie-Herzégovine, et atteint un point de paralysie dans le fonctionnement normal des organes gouvernementaux. La raison en est la rupture des relations de confiance et de coopération entre les trois peuples constitutifs de la Fédération, dont l'ampleur est pire que jamais depuis la fin de la période de conflit armé. Il y a de sérieuses au sujet de l'inviolabilité de l'un des principes fondamentaux de l'Accord de Dayton – l'égalité. C'est une préoccupation majeure, car nous pensons que la Bosnie-Herzégovine n'a pas d'alternative viable au cadre de Dayton.

L'algorithme de Dayton est également pleinement applicable au problème pratique le plus grave, à savoir la réforme des lois électorales de la Fédération. L'événement clef en Bosnie-Herzégovine cette année, ce sont les élections générales d'octobre prochain. Cette expression de la volonté du peuple doit être juste, libre, indépendante et exempte de toute ingérence étrangère, et doit refléter les intérêts de tous les peuples du pays.

Le rôle de la communauté internationale dans les affaires intérieures bosniaques doit faire l'objet d'une attention particulière. La principale fonction de

la participation étrangère devrait être d'encourager les processus d'une véritable réconciliation nationale et de renforcement de la compréhension mutuelle et de la coopération entre tous les peuples vivant en Bosnie-Herzégovine. Au cours des derniers mois, nous avons malheureusement vu nos partenaires prendre un certain nombre de mesures visant à s'ingérer directement dans le travail des autorités bosniaques, dont la plus révélatrice est la pression qui a été exercée sur le Haut Conseil de la magistrature de Bosnie-Herzégovine pour modifier les décisions qui ne répondent pas à certaines attentes extérieures. Malheureusement, en ce qui concerne la réforme des lois électorales, les médiateurs internationaux favorisent aussi délibérément une partie, ce qui ne saurait contribuer à établir le climat de confiance nécessaire.

L'activité du processus semi-clandestin dit de Berne à Sarajevo, initié par un groupe d'États l'année dernière, ne s'inscrit pas dans le cadre d'efforts coordonnés. Pour autant que nous le sachions, l'ordre du jour de ce club diplomatique fermé comprend des questions liées à une vaste réforme constitutionnelle de la Bosnie-Herzégovine, qui relève de l'Accord de Dayton. À ce propos, des représentants du Bureau du Haut-Représentant ont participé aux travaux de ce « processus », mais nous n'en avons pas été officiellement informés. Il n'y a aucune information à ce sujet dans le rapport. Il est peu probable que ce type de factionnalisme au sein de la communauté internationale puisse servir les objectifs communs de renforcement de la paix, de la stabilité et de la sécurité dans le pays et dans la région. Nous devons être unis si nous voulons vraiment cela pour la Bosnie-Herzégovine.

Dans le contexte des questions de procédure, outre l'importance de soumettre le rapport à temps, nous voudrions attirer l'attention sur l'extrait qu'il contient du communiqué final de la réunion de décembre du Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix à Sarajevo, qui n'a pas été adopté par consensus. À l'avenir, nous demandons que, dans de tels cas, il soit obligatoire d'inclure dans les rapports les références pertinentes aux positions particulières des États membres du Comité directeur. Nous voudrions également proposer aux membres du Conseil et à tous ceux qui le souhaitent d'étudier le rapport alternatif sur la situation en Bosnie-Herzégovine préparé par la Republika Srpska. Il contient des informations utiles sur un certain nombre de questions, y compris le financement extérieur d'un certain nombre de médias en Bosnie-Herzégovine qui se positionnent comme des sources dites indépendantes.

La Russie a l'intention de continuer à contribuer systématiquement à la mise en œuvre de l'Accord de paix sur la Bosnie-Herzégovine, qui a encore un potentiel positif important, et de renforcer sa coopération bilatérale constructive avec ce pays. La Bosnie-Herzégovine a toutes les chances de devenir un lieu de coopération politique, économique et culturelle réussie pour le plus grand nombre possible de participants. Nous espérons que ces chances se concrétiseront grâce à nos efforts conjoints.

**M. Djédjé (Côte d'Ivoire) :** Je vous remercie, Madame la Présidente, et félicitations pour la présidence polonaise de ce mois de mai. Soyez en tout cas assurée du soutien de la Côte d'Ivoire, comme nous avons déjà commencé à le faire d'ailleurs hier au cours de ce très important débat sur les enfants dans les conflits armés. En tout cas, je vous souhaite plein succès pour ce mois de mai. Je voudrais, au nom de ma délégation, remercier M. Valentin Inzko, Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, pour la qualité de sa présentation sur la situation dans ce pays.

Prenant la parole pour la première fois sur la situation en Bosnie-Herzégovine, je voudrais exprimer au Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, le soutien total de la Côte d'Ivoire à son mandat pour l'application des Accords de Dayton-Paris du 14 décembre 1995, pierre angulaire de l'action de la communauté internationale ayant permis de doter ce pays d'une structure multiethnique, multireligieuse et multiculturelle.

Mon pays est d'avis avec le Haut-Représentant, qu'il est heureux de constater que la Bosnie-Herzégovine a remis à la Commission de l'Union européenne les réponses au questionnaire nécessaire à l'examen de sa candidature d'adhésion à l'Union européenne. Cet acte démontre, si besoin était, la capacité des autorités bosniennes à accomplir les efforts nécessaires et les réformes indispensables, notamment dans les domaines de l'état de droit, des droits fondamentaux et de l'indépendance du système judiciaire, afin d'achever le cycle de transformation politique et socio-économique de leur pays. À cet égard, ma délégation se réjouit du fait que les autorités bosniennes aient pris les mesures législatives nécessaires à la reprise de la coopération avec le Fonds monétaire international.

En dépit de l'espoir suscité par les points que ma délégation vient de mettre en exergue, la Côte d'Ivoire reste préoccupée par la persistance des tensions politiques dans le pays qui peuvent, si l'on n'y prend

garde, amenuiser les acquis des Accords de Dayton-Paris. Ma délégation s'inquiète en particulier des déclarations de responsables de la Republika Srpska appelant à la sécession avec la Bosnie-Herzégovine. La Côte d'Ivoire invite à cet égard toutes les personnalités politiques du pays à se concentrer sur les priorités, notamment économiques et sociales, visant au développement, de même qu'à ne pas se laisser entraîner dans la rhétorique de la division, qui pourrait menacer l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine. La Côte d'Ivoire exhorte également tous les acteurs à redoubler d'efforts et à entreprendre les réformes fondamentales pour garantir le caractère pleinement démocratique des élections qui se tiendront en octobre 2018.

Ma délégation reste profondément préoccupée par le fait que le Parlement de la Bosnie-Herzégovine n'ait pas remédié aux insuffisances de plusieurs dispositions du code de procédure criminel, pour lutter contre le crime organisé et la corruption. La Côte d'Ivoire voudrait, à ce sujet, inviter le Parlement de la Bosnie-Herzégovine à entreprendre les réformes appropriées, en vue de relever les défis économiques, sociaux et sécuritaires auxquels ce pays est confronté aujourd'hui. Mon pays exhorte également les autorités politiques de la Bosnie-Herzégovine à garantir à leurs citoyens la mise en place d'un état de droit afin de prévenir les situations d'impunité dans ce pays en quête de réconciliation nationale et où toutes les communautés sont appelées à vivre ensemble dans la paix et l'harmonie.

Ma délégation invite la communauté internationale à rester mobilisée sur la situation en Bosnie-Herzégovine, car celle-ci reste fragile. Le Conseil de sécurité doit être constamment attentif à toute difficulté à laquelle le Haut-Représentant pourrait faire face dans la mise en œuvre pleine et entière des Accords de paix de Dayton-Paris, clef de voûte pour la stabilité politique du pays, mais également pour la stabilité de l'ensemble de la région des Balkans. En outre, mon pays appelle tous les groupements politiques bosniens à s'éloigner des rhétoriques dangereuses et à recourir au dialogue afin de trouver des solutions pacifiques aux divergences qui existent entre les différentes communautés du pays. De même, nous encourageons les pays voisins de la Bosnie-Herzégovine à conjuguer leurs efforts pour la promotion d'une paix pérenne dans ce pays.

Enfin, à l'instar d'autres pays, la Côte d'Ivoire voudrait exprimer son attachement à l'unité, à l'intégrité territoriale et à la souveraineté de la Bosnie-Herzégovine, en tant qu'État entièrement fonctionnel et autonome.

**M. Ndong Mba** (Guinée équatoriale) (*parle en espagnol*) : Madame la Présidente, en tant que membre actif du Groupe des amis pour l'autonomisation des femmes et l'égalité des sexes, nous sommes très heureux de vous voir présider le Conseil de sécurité pour le mois de mai et vous félicitons d'avoir convoqué cette importante séance. Je rends hommage à l'Ambassadeur Meza-Cuadra pour une présidence très active et fructueuse durant le mois d'avril. Nous remercions M. Valentin Inzko, Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, de son rapport sur l'application de l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine (S/2018/416, annexe).

Depuis la signature de l'Accord de paix de Dayton en 1995, la Bosnie-Herzégovine a fait de grands progrès sur la voie de la consolidation de la paix et de la réalisation d'une économie équitable et d'un développement durable pour tous ses citoyens. En effet, selon le rapport de M. Inzko, des progrès importants ont été réalisés par le pays au cours des six derniers mois en ce qui concerne ses projets d'adhésion à l'Union européenne et à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord. Une stratégie de politique étrangère a également été arrêtée pour les cinq années à venir, et des plans ont été élaborés et mis en œuvre pour renforcer l'économie, réformer les institutions et réduire le chômage. Nous voudrions, en particulier, souligner la réunion trilatérale qui a eu lieu en mars dernier entre la Présidence de la Bosnie-Herzégovine et ses homologues des pays voisins, la Croatie et la Serbie, ce qui, d'après ce que nous croyons comprendre, va se reproduire dans un proche avenir. Tous ces faits montrent qu'il existe un projet commun pour la Bosnie-Herzégovine.

La Guinée équatoriale espère que ce projet important et ces progrès pourront être maintenus et renforcés afin qu'ils puissent contribuer à une unité nationale durable, ce qui permettra de cimenter le rôle de la Bosnie-Herzégovine dans les Balkans, en Europe et dans le monde. C'est la raison pour laquelle nous sommes profondément préoccupés par les discours incendiaires propres à attiser les dissensions qui continuent d'être prononcés par des dirigeants politiques de tous les groupes politiques, bien souvent pour des raisons ethniques. Ces comportements mettent en péril tous ces accomplissements et entravent la mise en œuvre de l'Accord de paix, la préparation des élections prévues pour octobre prochain et les réformes institutionnelles nécessaires pour faciliter la tenue d'élections pacifiques, garantir le respect des résultats de ces élections, appuyer la prise de décisions dans les institutions de l'État aux

fins de protéger et de renforcer l'état de droit, garantir une paix et un développement durables, et poursuivre les efforts visant à lutter contre la criminalité, la corruption, l'extrémisme violent et le terrorisme.

Je tiens à remercier le Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine de son engagement et l'assurer de notre appui à son mandat et aux efforts qu'il déploie pour faciliter la mise en œuvre de l'Accord de paix. Nous apprécions également à juste valeur le travail réalisé par la Force de maintien de la paix de l'Union européenne pour soutenir et faciliter ces processus en Bosnie-Herzégovine, ainsi que l'action du Haut-Représentant et de l'équipe de pays des Nations Unies.

Nous pensons comme le Haut-Représentant que les élus ont la responsabilité de contribuer à la paix et à la réconciliation. Les élections d'octobre prochain marqueront un tournant dans l'histoire de la Bosnie-Herzégovine. J'espère qu'avant la période électorale, les divisions politiques et ethniques entre les Serbes, les Bosniaques et les Croates auront été mises de côté et que les intérêts nationaux auront pris le pas sur tout autre intérêt particulier, au profit du pays et de la population, y compris les réfugiés et les personnes déplacées. La Guinée équatoriale se tient prête à collaborer avec la communauté internationale pour contribuer à l'instauration d'une paix, d'une sécurité et d'un développement durables en Bosnie-Herzégovine.

**M. Hickey** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Le Royaume-Uni tient à vous féliciter, Madame la Présidente, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité et vous souhaiter plein succès. Je remercie également le Haut-Représentant, M. Inzko, et son équipe de leur rapport objectif et détaillé (S/2018/416, annexe) ainsi que des efforts qu'ils continuent de consentir en vue de soutenir l'application de l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine. Ils peuvent compter sur l'appui continu et sans réserve du Royaume-Uni.

Je suis d'accord avec mon collègue français pour dire qu'aujourd'hui, la Bosnie-Herzégovine reste à la croisée des chemins. Au cours des six mois qui se sont écoulés depuis notre dernière séance, il y a eu quelques progrès modestes et graduels sur le front des réformes, et au moins deux jalons importants ont été atteints. Pourtant, les vestiges de la division continuent de nuire à ces progrès et d'empêcher la Bosnie-Herzégovine d'exploiter son plein potentiel comme le méritent ses citoyens. J'évoquerai brièvement ces deux jalons.

Premièrement, le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) a rendu ses derniers arrêts en novembre et, à la fin de l'année, a transféré la responsabilité au Mécanisme pour les Tribunaux pénaux internationaux. Nous saluons les réalisations du Tribunal, notamment la condamnation en première instance de l'ancien commandant de guerre Ratko Mladić pour génocide et crimes contre l'humanité. Bien que la condamnation de Mladić ne puisse pas ressusciter les milliers de personnes qui ont perdu la vie, elle démontre que les architectes de ces souffrances seront tenus de rendre compte, ce qui donnera à d'autres de par le monde l'espoir que justice peut être rendue pour des violations effroyables des droits de l'homme.

Le TPIY a accumulé des trésors de connaissances et d'expériences pratiques au cours de ses 24 années d'existence, et il est important que les enseignements tirés soient partagés avec d'autres juridictions pénales internationales. Le Tribunal a accompli un travail novateur pour mener les enquêtes et poursuivre et condamner les auteurs de violences sexuelles en temps de guerre. Je voudrais me faire l'écho du rapport du Comité contre le terrorisme du Conseil de sécurité pour saluer les initiatives lancées par la Bosnie-Herzégovine pour intégrer la question des femmes et de la paix et de la sécurité dans la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent par le biais de plans d'action nationaux et locaux. Le Royaume-Uni encourage la Bosnie-Herzégovine à poursuivre et à intensifier ses efforts sur cette voie positive. Nous ne pouvons que déplorer que certains dirigeants politiques aient contesté les décisions du Tribunal et celles des chambres nationales des crimes de guerre dans la région et aient même fait des remarques incendiaires sur une reprise du conflit. Je suis d'accord avec ma collègue américaine pour dire que nous devons condamner cette rhétorique, qui privilégie la recherche d'avantages politiques par rapport à la quête de justice pour les victimes et à un avenir pacifique pour tous.

Deuxièmement, la Bosnie-Herzégovine a répondu au questionnaire de l'Union européenne en début d'année. Nous félicitons la Bosnie-Herzégovine de cet accomplissement qui n'est pas négligeable, compte tenu de la complexité du système soumis à évaluation. Mais nous avons été déçus de constater le peu de volonté de mener les réformes difficiles mais essentielles qui sous-tendent l'engagement politique à devenir un État membre de l'Union européenne. Maintenant que le questionnaire a été soumis, la Bosnie-Herzégovine doit démontrer son engagement à respecter l'état de droit et à mettre en œuvre les réformes convenues. Au nombre

de celles-ci, comme mon collègue néerlandais l'a déjà souligné aujourd'hui, il faut apporter d'urgence des amendements aux dispositions du code de procédure pénale régissant les mesures spéciales d'enquête pour qu'elles soient conformes à la décision rendue par la Cour constitutionnelle en juin 2017 et aux normes internationales. Sinon, cela compromettrait gravement la lutte contre la corruption et la criminalité organisée, mettant ainsi en péril la coopération internationale et la sécurité des pays partenaires.

Comme l'a indiqué le Haut-Représentant, 2018 sera également une année importante pour la Bosnie-Herzégovine, vu que des élections sont prévues en octobre. Cependant, des amendements à la loi électorale s'imposent pour que les résultats de ces élections puissent être suivis d'effet. Si les dirigeants politiques ne parviennent pas à se mettre d'accord sur ces amendements, tout le pays sera exposé à un risque grave et évitable. Les dirigeants politiques doivent démontrer leur capacité à faire des compromis en vue de trouver une solution sans plus tarder et se rapprocher des normes européennes. À l'approche des élections, nous estimons qu'il s'agit d'une occasion offerte à la Bosnie-Herzégovine de se tourner vers l'avenir et de tourner la page du passé. Les discours nationalistes de nature à créer des divisions rabaisent ceux qui y ont recours et font du tort au peuple et au pays dans son ensemble. Le Royaume-Uni encourage les dirigeants politiques de Bosnie-Herzégovine à montrer à leur peuple et à l'Union européenne qu'ils sont déterminés à construire un avenir meilleur et plus sûr, pour eux-mêmes et pour leurs enfants.

Les conséquences de cette politique marquée par des divisions en Bosnie-Herzégovine sont évidentes. Un grand nombre de jeunes quittent le pays chaque année à la recherche de la stabilité politique et des possibilités d'emploi dont ils sont privés dans leur pays. Le peuple de Bosnie-Herzégovine mérite mieux. En tant qu'ami de longue date de la Bosnie-Herzégovine, le Royaume-Uni sera toujours aux côtés de ceux qui veulent un avenir meilleur, plus prospère et plus stable pour le pays, alors même que la Bosnie-Herzégovine poursuit ses efforts en vue de l'intégration euro-atlantique.

L'accueil par le Royaume-Uni, à Londres cet été, du Sommet sur les Balkans occidentaux, dans le cadre du Processus de Berlin témoigne de cette solidarité et de cet engagement. Par ailleurs, nous maintenons notre engagement en faveur d'EUFOR ALTHEA et du Haut-Représentant, y compris l'utilisation des pouvoirs

exécutifs que lui confère l'Accord de Bonn, si la situation l'exige, jusqu'à ce que la stabilité et la sécurité soient fermement établies.

**M<sup>me</sup> Córdoba Soria** (État plurinational de Bolivie) (*parle en espagnol*) : Nous nous félicitons du rapport (S/2018/416, annexe) présenté par le Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, M. Valentin Inzko.

Nous prenons note avec satisfaction des faits nouveaux positifs intervenus en Bosnie-Herzégovine sur le plan politique et économique au cours de la période considérée, notamment l'adoption de lois fiscales spéciales et l'approbation, le 9 février, le deuxième versement de fonds prévu au titre du mécanisme élargi de crédit. Par ailleurs, nous nous félicitons de la réunion trilatérale tenue en mars entre la présidence de la Bosnie-Herzégovine et les Présidents serbe et croate. Nous voudrions également attirer l'attention sur l'approbation du budget de l'État pour 2018 et l'adoption de la stratégie nationale de politique étrangère pour les cinq prochaines années, sans oublier les progrès accomplis matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Ces efforts attestent de la détermination du Gouvernement de Bosnie-Herzégovine à continuer d'entreprendre les réformes nécessaires pour consolider la stabilité du pays et contribuer aux initiatives visant à parvenir au développement et à la stabilité désirés, et c'est pourquoi nous l'encourageons à mettre l'accent sur ces aspects et à intensifier ses efforts pour mettre en œuvre le programme « 5 plus 2 », condition préalable à la fermeture du Bureau du Haut-Représentant.

Malgré ces progrès, des défis subsistent en ce qui concerne le climat politique. Les prochaines élections se tiendront lieu en octobre et nous estimons qu'il est essentiel que les responsables politiques parviennent à un consensus à propos des modifications à apporter à la loi électorale afin que les élections puissent se dérouler sans heurts. À cet égard, nous les appelons à œuvrer de concert, de façon inclusive, dans le respect de l'Accord de Dayton, qui reste le fondement juridique et une référence pour parvenir à la stabilité et pour le règlement pacifique des différends entre les parties. Ces difficultés que je viens de mentionner risquent de déstabiliser le pays et de mettre en péril l'intégrité territoriale et la souveraineté de la Bosnie-Herzégovine à l'avenir. Par conséquent, nous exhortons tous les dirigeants politiques à placer les intérêts du peuple de Bosnie-Herzégovine au-dessus des intérêts politiques ou ethniques particuliers.

La Bolivie tient à réaffirmer son attachement au plein respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance de la Bosnie-Herzégovine. À cet égard, nous voudrions souligner que pour les préserver, il faut respecter la Constitution et les décisions prises par le pouvoir judiciaire du pays, conformément à l'état de droit. Nous appelons également les dirigeants politiques et tous les partis à s'abstenir de tenir des propos nationalistes de nature à créer des divisions dans le pays. Nous espérons qu'EUFOR ALTHEA et le Bureau du Haut-Représentant continueront de coopérer étroitement et de jouer un rôle constructif en faveur du maintien de la paix et de la stabilité en Bosnie-Herzégovine, dans le cadre de leur mandat.

Enfin, nous tenons à souligner que nous encourageons toute la population de Bosnie-Herzégovine à vivre en harmonie, à tourner la page des divisions du passé et à privilégier un développement partagé. À cet égard, nous exhortons la communauté internationale à tenir compte des préoccupations de toutes les parties, dans un esprit de neutralité et d'équité, en vue de parvenir à une stabilité durable.

**M. Alfassam** (Koweït) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, Madame la Présidente, la délégation koweïtienne voudrait vous féliciter pour votre accession à la présidence du Conseil. Nous vous souhaitons plein succès. Nous voudrions saisir cette occasion pour exprimer notre gratitude à la délégation péruvienne pour sa présidence durant le mois d'avril et ses réalisations au cours de cette période.

Je tiens à remercier le Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, M. Valentin Inzko, de son exposé très utile et de son dernier rapport (S/2018/416, annexe) sur l'application de l'accord de paix relatif à la Bosnie-Herzégovine. Nous voudrions lui réitérer notre plein appui à ses efforts visant à mettre en œuvre son mandat et à aider les autorités de la Bosnie-Herzégovine à relever les nombreux défis auxquels elles sont confrontées.

Nous nous félicitons des faits nouveaux positifs intervenus en Bosnie-Herzégovine, notamment les progrès réalisés en ce qui concerne certains engagements relatifs à l'intégration euro-atlantique, la réponse des autorités bosniaques au questionnaire européen et l'adoption d'un ensemble de lois fiscales, qui a fait que le Fonds monétaire international a pu achever l'examen du dossier de la Bosnie-Herzégovine. Toutes ces réalisations auront une incidence sur la sécurité et la stabilité de la Bosnie-Herzégovine et de la région et aideront le pays à

mettre en œuvre les réformes nécessaires en vue de son intégration à l'Union européenne.

Plus de deux décennies après sa signature, l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine demeure la pierre angulaire de la stabilité institutionnelle du pays, ainsi qu'un cadre stable pour garantir une paix durable dans le pays. Par conséquent, nous sommes préoccupés par de nombreux défis liés à l'accord de paix au cours de la période considérée, tel qu'indiqué dans le rapport, notamment les déclarations incendiaires et de nature à créer des divisions. Nous exhortons tous les dirigeants politiques à placer les intérêts nationaux du peuple de Bosnie-Herzégovine au-dessus des intérêts politiques ou ethniques étroits qui portent atteinte à la stabilité et aux progrès. À cet égard, nous exhortons tous les dirigeants politiques à faire passer les intérêts nationaux avant toute autre considération et à dépasser les intérêts politiques et ethniques étriés susceptibles de saper les chances de progrès et de stabilité, et nous les invitons à poursuivre des consultations politiques sérieuses pour débattre des projets de réforme de la loi électorale et du Code de procédure pénale en Bosnie-Herzégovine, afin d'éviter une éventuelle crise politique grave dans le pays.

Ces faits interviennent alors que nous constatons un progrès limité s'agissant de la mise en œuvre du programme de cinq objectifs et deux conditions (« 5 plus 2 ») fixés pour la fermeture du Bureau du Haut-Représentant, notamment pour ce qui concerne l'enregistrement des biens immobiliers pouvant servir à la défense, comme il est indiqué dans le rapport (S/2018/416, annexe). Le Koweït appuie pleinement le Bureau du Haut-Représentant, conformément à l'Accord de paix de Dayton et aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, et invite le Haut-Représentant à intensifier ses efforts pour assurer la pleine mise en œuvre du programme « 5 plus 2 ».

Enfin, le Koweït tient à réaffirmer combien il importe de respecter l'unité, la stabilité et l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine, sa Constitution et toutes les décisions rendues par les tribunaux, lesquelles doivent être honorées par toutes les parties concernées afin de consolider la stabilité dans le pays. Nous appelons toutes les parties prenantes à s'attaquer aux défis auxquels elles sont confrontées et à conjuguer leurs efforts pour garantir la pleine mise en œuvre du programme « 5 plus 2 ».

**M. Vaverka** (Suède) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord m'associer aux autres orateurs

pour vous féliciter, Madame la Présidente, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de mai. Nous attendons avec intérêt de travailler en étroite collaboration avec vous et votre équipe dans les semaines à venir. Je voudrais également remercier le Haut-Représentant, M. Valentin Inzko, pour l'exposé clair et instructif qu'il a présenté aujourd'hui. M. Inzko peut compter sur l'appui total et constant de la Suède à ses importants efforts en faveur de la Bosnie-Herzégovine à l'avenir.

La Suède souscrit à la déclaration qui sera faite tout à l'heure au nom de l'Union européenne.

En octobre dernier, le Conseil de l'Union européenne a réaffirmé une fois de plus son attachement sans équivoque aux perspectives européennes de la Bosnie-Herzégovine. Au cœur de ces perspectives figure son attachement au processus d'intégration à l'Union européenne et à son programme de réforme. Malheureusement, le rythme des réformes en Bosnie-Herzégovine est au point mort depuis l'an dernier, et ne donne que des résultats très modestes. Il est désormais crucial que la loi électorale soit réformée comme il convient pour que les élections puissent avoir lieu en octobre et que leurs résultats soient appliqués. Nous regrettons que, jusqu'à présent, il ne semble pas y avoir de réelle volonté de parvenir à un compromis sur cette question.

La mise en œuvre du programme de réforme doit être intensifiée d'urgence pour remettre les réformes requises sur les rails, l'accent étant mis sur l'état de droit et le développement socioéconomique. C'est essentiel pour l'avenir de la Bosnie-Herzégovine, d'autant que le chômage élevé et la corruption généralisée alimentent une inquiétante tendance à l'exode de la jeunesse éduquée.

Si les conditions de sécurité sur le terrain restent relativement calmes et stables, on observe néanmoins des évolutions inquiétantes. L'emploi récurrent de propos séparatistes et nationalistes propres à attiser des dissensions compromet l'intégrité et l'unité du pays. Nous appelons toutes les parties à s'abstenir de querelles à motivation ethnique, ainsi que de défendre des causes sur une base ethnique. Les dirigeants politiques en Bosnie-Herzégovine doivent se montrer à la hauteur de leurs responsabilités à cet égard.

La Suède estime que des perspectives européennes crédibles, fondées sur le respect de certaines conditions et sur les progrès accomplis au regard du principe dit des mérites propres, sont l'un des plus puissants vecteurs

de paix, de stabilité et de prospérité dans les Balkans occidentaux. L'avenir de la région est étroitement lié à l'avenir du reste de l'Europe. Les problèmes communs exigent des solutions communes. Par conséquent, nous devons renforcer notre coopération pour relever les défis communs, tels que la criminalité organisée, le terrorisme et les migrations.

Pour aller de l'avant, nous devons axer nos efforts sur l'avenir et non sur le passé, aussi bien à l'intérieur de la Bosnie-Herzégovine que s'agissant de ses relations avec ses voisins. La coopération et la réconciliation régionales sont indispensables pour la stabilité et le progrès de la région et au-delà. Nous appuyons le Conseil de coopération régionale dans l'action importante qu'il mène pour renforcer les relations de bon voisinage dans les Balkans occidentaux. Pour mettre en place une compréhension mutuelle pacifique entre les pays de la région, il faut combler les différences culturelles et sociales entre les communautés, en particulier chez les enfants et les jeunes.

Il est également impératif de prendre acte des cicatrices de la guerre que portent les survivants, et d'y remédier. À cet égard, il faut se pencher sur les actes de violence sexuelle et sexiste qui ont été commis pendant la guerre. Nous saluons le plan d'action national de la Bosnie-Herzégovine sur les femmes et la paix et la sécurité, qu'il convient de mettre en œuvre de manière inclusive.

Nous avons conscience qu'il est nécessaire de débattre de la reconfiguration de la présence internationale en Bosnie-Herzégovine. Nous restons favorables à l'idée d'un retrait progressif de la présence internationale en temps opportun, lorsque la situation sur le terrain le permettra. Toutefois, nous ne pensons pas que la situation soit suffisamment stable à l'heure actuelle pour permettre d'envisager un tel retrait.

Depuis la fin de la guerre en 1995, la Bosnie-Herzégovine, appuyée par la communauté internationale et notamment par l'Union européenne, entreprend de bâtir un avenir meilleur pour tous ses citoyens. Nous continuerons d'appuyer ces efforts, tandis que la Bosnie-Herzégovine s'emploie à réaliser ses ambitions européennes et à instaurer un pays où règnent prospérité, paix, stabilité et égalité pour tous.

**M. Wu Haitao** (Chine) (*parle en chinois*) : Tout d'abord, je souhaite féliciter la Pologne de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois.

Par ailleurs, la Chine remercie le Haut-Représentant, M. Valentin Inzko, de son exposé.

La Chine respecte la souveraineté, l'indépendance, l'unité nationale et l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine. Nous honorons les choix faits par le peuple de Bosnie-Herzégovine pour l'avenir de son pays. Nous sommes favorables à une coexistence pacifique des différents groupes ethniques en Bosnie-Herzégovine, ainsi qu'à leur quête d'un développement commun.

Nous saluons les efforts déployés par la Bosnie-Herzégovine pour promouvoir la réconciliation nationale et le développement économique et social. Nous espérons que les différents groupes ethniques du pays contribueront pleinement et activement à consolider les progrès accomplis dans le processus politique et dans l'édification de la société, rechercheront le consensus par le dialogue et la concertation, régleront leurs différends par des moyens pacifiques et mettront pleinement en œuvre l'Accord de paix de Dayton, de manière à promouvoir un développement accru dans tous les domaines, ce qui permettra aux différentes communautés du pays de jouir véritablement des dividendes de la paix.

La Bosnie-Herzégovine est un pays important des Balkans. Développement stable et harmonie ethnique vont dans le sens des intérêts de la communauté internationale comme des pays de la région. La communauté internationale doit adopter une approche prudente et équilibrée, ce qui implique d'accorder une attention particulière aux vues de toutes les parties concernées et d'en tenir dûment compte, afin de jouer un rôle constructif pour aider le pays à atteindre la réconciliation nationale, ainsi que la stabilité et le développement à long terme.

La Chine salue les efforts que déploie le Haut-Représentant Inzko pour promouvoir le processus politique du pays. Nous espérons que, dans les limites prévues par son mandat, il jouera un rôle actif dans la promotion de l'application de l'Accord de paix de Dayton. Nous espérons que la Force de maintien de la paix de l'Union européenne continuera à renforcer sa communication et sa coopération avec les parties concernées et aidera le pays à instaurer une paix et une stabilité durables.

La Chine est prête à jouer le rôle qui est le sien, de concert avec le reste de la communauté internationale, pour aider le pays à atteindre véritablement une paix, une stabilité et un développement durables.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentante de la Pologne.

Pour commencer, je tiens à remercier de son exposé le Haut-Représentant, M. Inzko, et j'exprime le ferme appui de la Pologne à son bureau, que nous considérons comme le garant de la stabilité des acquis obtenus après la signature de l'Accord de Dayton. Nous prenons bonne note de son rapport (S/2018/416, annexe), qui a été présenté aujourd'hui devant le Conseil de sécurité, et partageons nombre des préoccupations qui y sont exprimées.

Depuis le début, la Pologne s'emploie activement à rétablir la paix en Bosnie-Herzégovine. En 1991, Tadeusz Mazowiecki, premier Premier Ministre polonais non communiste, a été nommé Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme dans le territoire de l'ex-Yougoslavie. Ses rapports sur les violations des droits de l'homme en ex-Yougoslavie, contenant, entre autres, des références au massacre de Srebrenica, ont joué un rôle clef dans le processus de décision concernant la future Bosnie-Herzégovine. Aujourd'hui nous restons absolument intéressés par l'intégrité et la prospérité de la Bosnie-Herzégovine. Dans un monde instable, rien n'est jamais acquis, et les réalisations d'aujourd'hui peuvent facilement se dissiper si l'on accorde pas suffisamment d'attention à la création des conditions d'un avenir viable.

À cet égard, je tiens à dire que la Pologne est convaincue que rester engagés dans la voie de l'intégration européenne et euro-atlantique reste le meilleur espoir qu'ont les citoyens de Bosnie-Herzégovine de jouir d'une vie de qualité dans un cadre stable de valeurs communes. Ces valeurs, toutefois, doivent être systématiquement mises en pratique, ce qui requiert effort et détermination, ainsi qu'un sens des responsabilités, de la part des élites au pouvoir. À cet égard, nous devons prendre note avec préoccupation des tendances qui sont en train de remettre en cause les réalisations de ces 25 dernières années. Des personnalités politiques de premier plan continuent de proférer des propos destructeurs propres à attiser des dissensions, et l'autorité du cadre juridique et des institutions judiciaires de Bosnie-Herzégovine continue d'être bravée dans une partie du pays, en violation flagrante des accords internationaux.

L'inclusion, l'égalité et la démocratie participative sont au cœur des valeurs européennes. L'état de droit et son enracinement sont certaines des conditions établies dans la stratégie européenne des Balkans occidentaux.

Toutefois, les arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme et de la Cour constitutionnelle de Bosnie-Herzégovine relatifs à la loi électorale restent non exécutés depuis des années, alors que les récents développements concernant le Code de procédure pénale risquent d'entraver la capacité de l'État de lutter contre la criminalité organisée et la corruption. L'inclusion et l'égalité des chances pour tous revêtent une importance particulière pour les jeunes et les femmes. Leur participation à la vie publique et un sentiment d'une communauté de destin sont essentiels pour l'intégrité du tissu social. L'accès à une éducation de qualité et des chances égales dans le marché de l'emploi et dans la vie publique sont les fondements les plus fiables sur lesquels construire la prospérité future.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer une fois encore l'intérêt que porte la Pologne à l'avenir européen et euro-atlantique de la Bosnie-Herzégovine ainsi que notre volonté d'aider avec notre expérience.

Je reprends à présent mes fonctions de Présidente du Conseil.

Je donne maintenant la parole au représentant de la Bosnie-Herzégovine.

**M. Vukašinić** (Bosnie-Herzégovine) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Madame la Présidente, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de mai et vous souhaiter, ainsi qu'à votre délégation, plein succès. Nous saluons M. Valentin Inzko, Haut-Représentant chargé du suivi de l'application de l'Accord de paix relatif à la Bosnie-Herzégovine, et nous prenons note de son cinquante-troisième rapport (S/2018/416, annexe) sur la situation en Bosnie-Herzégovine, couvrant la période allant du 22 octobre 2017 au 21 avril 2018.

La Bosnie-Herzégovine a continué, durant la période considérée, de s'employer à mettre en œuvre le programme de réformes et a continué d'œuvrer de façon dynamique à la mise en œuvre des réformes socioéconomiques nécessaires pour l'intégration à l'Union européenne (UE). Grâce à des efforts continus et synchronisés à tous les niveaux pour apporter la dernière touche à la réponse au questionnaire détaillé de la Commission européenne, la Présidence de Bosnie-Herzégovine a remis le 28 février au Président de la Commission européenne, M. Jean-Claude Juncker, ses réponses à plus de 3000 questions liées à la compatibilité des systèmes économique, juridique et social du pays avec les normes de l'UE, montrant ainsi sa volonté

d'adhérer à l'Union européenne. Nous attendons avec intérêt de connaître l'avis que rendra la Commission européenne sur la base des réponses au questionnaire, lequel avis nous l'espérons, ne saura tarder. En attendant les résultats de l'évaluation par la Commission européenne de la volonté de la Bosnie-Herzégovine d'adhérer à l'UE, nous continuerons de mettre en œuvre l'Accord de stabilisation et d'association.

Nous remercions l'Union européenne et ses États membres de leur ferme appui à la Bosnie-Herzégovine dans la voie de l'intégration à l'Union européenne. Pour sa part, la Bosnie-Herzégovine continuera d'œuvrer pour apporter des améliorations dans tous les domaines, notamment ceux des réformes, du renforcement de l'état de droit et de la bonne gouvernance, soulignant ainsi la détermination sans failles de la Bosnie-Herzégovine à devenir membre de l'Union européenne.

L'un des principales priorités de la politique étrangère de la Bosnie-Herzégovine est la promotion d'une coopération amicale et constructive entre les pays de la région sur les questions d'intérêt commun. C'est pourquoi la Bosnie-Herzégovine continue d'accorder une attention spéciale au renforcement de la coopération avec les pays de la région. Les pays des Balkans occidentaux continuent de se réunir régulièrement aux plus hauts niveaux, ce qui crée un climat politique positif. Une rencontre importante a eu lieu récemment le 6 mars, lorsque les membres de la présidence de la Bosnie-Herzégovine ont tenu une réunion trilatérale couronnée de succès avec le Président Kolinda Grabar-Kitarović, de la Croatie, et le Président Aleksandar Vučić, de la Serbie.

Nous savons gré au Gouvernement bulgare, qui assure la présidence du Conseil de l'Union européenne pour la période allant de janvier à juin, d'avoir convoqué un sommet des dirigeants de l'UE et des Balkans occidentaux, qui doit avoir lieu à Sofia a semaine prochaine. Ce sera le premier sommet des dirigeants de l'UE et des Balkans occidentaux depuis celui de Thessalonique en 2003. La Bosnie-Herzégovine participera activement au sommet de Sofia. La coopération entre les pays des Balkans occidentaux dans le cadre du processus de Berlin reste un facteur crucial d'intégration de la région à l'Union européenne, ainsi que de coopération et de stabilité dans la région des Balkans occidentaux. Nous nous réjouissons à la perspective de participer activement au prochain sommet, qui doit se tenir à Londres en juillet.

La Bosnie-Herzégovine a intensifié ses efforts pour renforcer l'état de droit dans les domaines clefs suivants. Au cours de la période considérée, la Bosnie-Herzégovine a continué de remplir ses obligations internationales en matière de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent. Le plan-cadre d'action et la stratégie de prévention et de lutte contre le terrorisme pour la période 2015-2020 sont en train d'être mis en œuvre. Les institutions judiciaires de la Bosnie-Herzégovine continuent de juger les individus impliqués dans les combats au nom d'organisations terroristes, ainsi que ceux qui facilitent le recrutement de combattants terroristes. Il importe de souligner que, outre les mesures de sécurité, la stratégie prévoit des activités préventives de déradicalisation menées par des parties prenantes nationales, comme les communautés religieuses, les institutions éducatives, les organisations de la société civile et les médias.

En outre, au cours de la période considérée, les institutions chargées de l'état de droit et de la sécurité ont fait des progrès dans la lutte contre la criminalité organisée, le trafic de personnes, la drogue, la corruption et le blanchiment d'argent. Le plan d'action pour corriger les carences de la stratégie de lutte contre le blanchiment d'argent de la Bosnie-Herzégovine est en application et, en février, la Bosnie-Herzégovine a été retirée de la liste du Groupe d'action financière des pays à haut risque dont les stratégies de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme présentent des carences structurelles.

Pour ce qui est d'engager des poursuites contre les auteurs de crimes de guerre devant des tribunaux nationaux, nous voudrions réitérer que pour un État complexe et multinational comme la Bosnie-Herzégovine, la lutte contre l'impunité est vitale. À cet égard, la mise en œuvre de la stratégie nationale pour juger les crimes de guerre, indépendamment de l'origine nationale ou de la religion des auteurs et des victimes, est essentielle pour la réconciliation et la stabilité à long terme.

En ce qui concerne la situation économique, il est toujours important de souligner que l'économie de la Bosnie-Herzégovine, comme d'autres pays de la région, a pâti des fluctuations économiques mondiales. Toutefois, nous progressons dans la mise en place d'une économie de marché viable et dans la consolidation de notre croissance économique. Ces cinq dernières années, la croissance a été de 2,5 % par an en moyenne. Le nombre de chômeurs inscrits a chuté de 6,9 % en

2017, après une baisse de 3,9 % en 2016. Néanmoins, le taux de chômage des jeunes est toujours supérieur à 50 %. La création d'emplois pour les jeunes et la mise en place d'un cadre juridique visant à améliorer le climat des affaires vont rester des priorités du programme de réforme économique au cours de la période à venir.

La crise internationale des migrants continue de poser un défi de taille aux États de la région et à leurs économies. Au cours du second semestre de 2017, la Bosnie-Herzégovine a connu une augmentation importante du nombre de réfugiés et de migrants, dont la plupart ont franchi clandestinement la frontière. En 2018, les arrivées se sont poursuivies, au point de dépasser temporairement les capacités d'accueil de la Bosnie-Herzégovine en janvier.

Dans ce contexte, les autorités de Bosnie-Herzégovine ont pris une série de mesures globales, notamment dans le domaine humanitaire et celui de la sécurité. La Bosnie-Herzégovine met en œuvre sa stratégie relative aux migrations et à l'asile en parallèle de son plan d'action pour la période 2016-2020. Le document précise la politique de la Bosnie-Herzégovine dans les domaines des migrations et de l'asile, conformément aux normes européennes et internationales les plus élevées. La Bosnie-Herzégovine dispose d'un organe de coordination des migrations dirigé par le Ministère de la sécurité, qui a examiné de près l'évolution de la situation des réfugiés et des migrants dans le pays et planifie de nouvelles mesures en coordination avec le Conseil des ministres.

La force multinationale de stabilisation dirigée par l'Union européenne, EUFOR ALTHEA, est présente en Bosnie-Herzégovine depuis de nombreuses années. Il convient de souligner que la Bosnie-Herzégovine a bénéficié d'une coopération fructueuse et fondée sur le respect avec l'EUFOR ALTHEA, en particulier en ce qui concerne le renforcement des capacités et la formation des forces armées de Bosnie-Herzégovine. Nous souhaitons au nouveau commandant de la force de l'Union européenne, le général de Martin Dorfer, plein succès dans la poursuite du renforcement de la coopération avec les autorités de Bosnie-Herzégovine.

La Bosnie-Herzégovine continue de contribuer à la paix et à la sécurité internationales en fournissant du personnel militaire et des effectifs de police aux missions de maintien de la paix des Nations Unies. À l'heure actuelle, 42 de nos hommes servent dans des missions de maintien de la paix des Nations Unies à travers le monde.

Enfin, nous voulons exprimer la volonté des autorités de Bosnie-Herzégovine de poursuivre le travail pour garantir un avenir meilleur et prospère à nos concitoyens. Dans le même temps, nous tenons également à exprimer notre gratitude à nos partenaires internationaux pour le soutien qu'ils apportent à la Bosnie-Herzégovine dans ses efforts.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'observatrice de l'Union européenne.

**M<sup>me</sup> Adamson** (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne et de ses États membres. L'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro, l'Albanie et le Liechtenstein s'associent à la présente déclaration.

Je me joins aux autres orateurs pour souhaiter la bienvenue au Conseil au Haut-Représentant Valentin Inzko et l'assurer du soutien continu de l'Union européenne. Je souhaite également la bienvenue au Représentant permanent de la Bosnie-Herzégovine et le remercie de sa déclaration.

Je me souviens que ma délégation avait déclaré il y a un an (voir S/PV.8089) que 2016 avait été une très bonne année pour la Bosnie-Herzégovine, tant sur le plan des réformes qu'en termes de progrès vers l'intégration européenne. Malheureusement, on ne peut pas en dire autant de 2017. La campagne préélectorale, les discours qui attisent les divisions et les réformes retardées, voire bloquées, ont trop souvent fait la une des journaux. Mais rien ne dit que 2018 doit suivre la même tendance. Les dernières évolutions – de la présentation des réponses au questionnaire de la Commission européenne en passant par l'adoption de la loi relative aux droits d'accise et au retrait de la Bosnie-et-Herzégovine de la liste grise du Groupe d'action financière – montrent les résultats peuvent être au rendez-vous quand les partenaires de la coalition gouvernementale se concentrent sur l'amélioration de la vie des citoyens et la mise en œuvre des réformes.

La Bosnie-Herzégovine a clairement exprimé son désir de devenir membre de l'Union européenne. Cet engagement stratégique des institutions et des dirigeants du pays doit s'accompagner de réformes concrètes, auxquelles l'Union européenne apporte un soutien substantiel. Le renforcement de l'état de droit et la lutte contre la corruption et la criminalité organisée sont indispensables pour améliorer la

situation socioéconomique du pays et poursuivre le rapprochement avec l'Union européenne.

Nous approchons désormais de la fin de la législature actuelle. La mise en œuvre du programme de réformes a donné des résultats mitigés. La date des élections a été officiellement annoncée aujourd'hui et elle est fixée au 7 octobre. La campagne électorale officielle va commencer. La vraie question qui se pose dans le contexte de cette campagne est de savoir quelles nouvelles propositions pour mettre en œuvre le programme de réformes le nouveau gouvernement appliquera-t-il après les élections d'octobre. La campagne électorale est l'occasion pour les dirigeants politiques de présenter à leurs concitoyens et aux États membres de l'Union européenne leurs propositions concrètes pour faire avancer les réformes et améliorer la vie des gens.

Le produit intérieur brut par habitant de la Bosnie-Herzégovine reste inférieur à ce qu'il était dans les années 80. La Bosnie-Herzégovine affiche le pourcentage de personnes nées dans le pays et vivant à l'étranger le plus élevé d'Europe, y compris les Balkans occidentaux. L'émigration des jeunes talents se poursuit au même rythme. Cette fuite des cerveaux hypothèque l'avenir du pays.

*(l'oratrice poursuit en français)*

Il a souvent été dit que gouverner, c'est écrire de la prose. Mener une campagne électorale, c'est déclamer de la poésie. Ce dont cette campagne électorale a toutefois besoin, c'est d'une prose; une prose tournée vers l'avenir et mettant en avant un programme politique visant des progrès concrets. La glorification des criminels de guerre reconnus coupables par une juridiction internationale; jouer la carte sécessionniste ou gloser sur le réarmement, toute cette rhétorique du passé n'a tout simplement pas sa place dans la campagne électorale d'un pays européen aspirant à rejoindre l'Union européenne. Malgré un bilan sécuritaire relativement calme, l'Union européenne maintient dans ce contexte politiquement chargé son soutien ferme à la mission EUFOR ALTHEA et au mandat que le Conseil de sécurité lui a octroyé.

*(l'oratrice reprend en anglais)*

La tenue d'élections suppose également qu'on puisse en appliquer les résultats. À moins que les dirigeants politiques ne mettent fin à l'impasse actuelle sur la réforme électorale, il existe un risque réel qu'aucun gouvernement ne ressorte des urnes, or un gouvernement est essentiel pour faire avancer

les réformes. Or, la crise politique post-électorale n'a rien d'inévitable. Il appartient aux hommes politiques de Bosnie-Herzégovine de faire en sorte de l'éviter. Jusqu'ici, les partis, tous bords confondus, se sont montrés peu enclins au compromis. Pour garantir la bonne mise en œuvre des récentes décisions de la Cour constitutionnelle de Bosnie-Herzégovine, les dirigeants politiques de Bosnie-Herzégovine doivent absolument trouver sans tarder un accord.

Tout en reconnaissant que la Constitution de Bosnie-Herzégovine fait des Bosniaques, des Croates et des Serbes les peuples constitutifs de la Fédération, aux côtés d'autres peuples, l'Union européenne réaffirme que les principes d'égalité de tous les citoyens et de non-discrimination doivent être pleinement respectés. La question la plus urgente est de trouver une solution qui permettra la formation de la Chambre des peuples de la Fédération et des institutions politiques qui y sont liées, comme l'exigent les décisions de la Cour constitutionnelle de Bosnie-Herzégovine de 2016 et 2017. La question des élections locales à Mostar nécessite également toute notre attention.

L'Union européenne estime que les réformes électorales doivent être abordées dans un esprit de consensus et de dialogue et considérées comme une question importante, et elle appelle donc la Bosnie-Herzégovine à mettre en œuvre les recommandations de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme afin de rapprocher le pays des normes européennes et d'améliorer les processus démocratiques pour les futures élections.

L'Union européenne, de concert avec ses partenaires internationaux, y compris les États-Unis, a déployé d'intenses efforts de facilitation en vue de sortir de l'impasse électorale actuelle, et nous allons poursuivre dans cette voie. Il incombe toutefois aux autorités de Bosnie-Herzégovine de s'approprier les réformes politiques. La Bosnie-Herzégovine doit montrer à la communauté internationale, et aux États membres de l'Union européenne en particulier, qu'elle est capable d'organiser sa vie politique de manière efficace et dans un esprit de compromis – une condition préalable pour tout pays aspirant à devenir membre de l'Union européenne.

L'élection des membres de la présidence sera réglée après les élections d'octobre. Même si la campagne électorale va occuper le devant de la scène politique en Bosnie-Herzégovine au cours des prochains

mois, nous demandons instamment aux autres acteurs, principalement les institutions chargées de l'état de droit, de poursuivre les réformes et aux juges, aux procureurs et aux agents du maintien de l'ordre de continuer à juger, à poursuivre en justice et à enquêter avec toute la détermination voulue. Dans ce contexte, nous espérons que les amendements appropriés au Code de procédure pénale de Bosnie-Herzégovine seront adoptés à titre prioritaire. Ces amendements doivent être conformes aux normes internationales et ne pas compromettre la capacité des institutions de s'attaquer à la grande criminalité organisée, à la corruption et à d'autres problèmes relatifs à l'état de droit. En outre, l'UE invite les institutions de Bosnie-Herzégovine à redoubler d'efforts en ce qui concerne le fonctionnement et l'indépendance du pouvoir judiciaire, le renforcement de la gestion des migrations et des frontières, la lutte contre la corruption et la criminalité organisée, ainsi que la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent et la prévention de la radicalisation.

L'adoption, en février, de la stratégie pour les Balkans occidentaux illustre notre engagement renouvelé en faveur de cette région. Le 17 mai, les dirigeants de l'Union européenne tiendront un sommet à Sofia avec tous nos partenaires des Balkans occidentaux. Quinze ans après le Sommet de Thessalonique, la porte de l'UE reste ouverte. Il appartient à la Bosnie-Herzégovine de saisir l'occasion qui se présente et de remplir les conditions pour atteindre son objectif européen.

Enfin, la détermination de la Bosnie-Herzégovine à progresser sur la voie de l'intégration européenne doit se traduire par une campagne électorale qui permette une réflexion honnête sur les défis à venir et sur les réformes nécessaires pour les relever, ce qui signifie une campagne électorale qui ne s'attarde pas sur ce qui s'est passé il y a un quart de siècle, mais qui présente des propositions concrètes pour que ses citoyens décident où le pays voit son propre avenir.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Croatie.

**M. Drobnyak** (Croatie) (*parle en anglais*) : La Croatie se félicite de cette discussion. Suite à la déclaration de l'observatrice de l'Union européenne (UE), je ferai quelques remarques supplémentaires à titre national.

Je voudrais tout d'abord souhaiter la bienvenue au Haut-Représentant chargé d'assurer le suivi de l'application de l'Accord de paix relatif à la

Bosnie-Herzégovine, M. Valentin Inzko, et le remercier pour son rapport (S/2017/922, annexe) et son exposé d'aujourd'hui.

La période qui nous attend sera d'une importance capitale pour la Bosnie-Herzégovine. Cela étant, nous devons souligner une fois de plus qu'une Bosnie-Herzégovine stable, pacifique et unie, fondée sur la véritable égalité institutionnelle de ses trois peuples constitutifs et de tous les citoyens, est un générateur de stabilité pour l'Europe du Sud-Est et au-delà. Dans ce contexte, la mise en œuvre intégrale de l'Accord de paix de Dayton a été, et est toujours, le point d'ancrage de la stabilité et de la paix en Bosnie-Herzégovine.

L'Accord de paix de Dayton a codifié le principe fondamental sur lequel repose la Bosnie-Herzégovine : il y a trois peuples constitutifs qui sont maîtres à égalité de la souveraineté et de la légitimité politique en Bosnie-Herzégovine. Les Serbes, les Croates et les Bosniaques doivent être égaux à tous égards, y compris dans l'exercice de la même responsabilité en matière de sauvegarde de la fonctionnalité et de la stabilité de ce pays multiethnique et multireligieux. L'Accord de paix de Dayton fournit un cadre institutionnel et constitutionnel essentiel pour cela.

La Croatie a été l'un des premiers États à reconnaître l'indépendance et l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine aux moments les plus difficiles de l'agression du régime de Slobodan Milošević et de l'armée populaire yougoslave dans la première moitié des années 90. La Croatie a joué un rôle crucial dans la naissance et la survie de la Bosnie-Herzégovine en tant qu'État indépendant. C'est un fait historique établi. Nous devons regarder vers l'avenir, mais l'histoire ne doit pas être oubliée : pendant la guerre des années 90, la Croatie a abrité des centaines de milliers de réfugiés de Bosnie-Herzégovine et a fourni de nombreuses formes d'assistance humanitaire, allant de la logistique et de l'équipement aux soins médicaux. À la demande des dirigeants de Bosnie-Herzégovine et conformément à nos accords bilatéraux, la Croatie a fourni une assistance militaire décisive, empêchant ainsi la chute de la ville de Bihać et la répétition du génocide de Srebrenica. En un mot, la Croatie a joué un rôle central dans la fin de la guerre en Bosnie-Herzégovine et dans la mise en œuvre de l'Accord de paix de Dayton.

En tant que signataire de l'Accord de paix de Dayton, la Croatie porte une responsabilité particulière pour le bien-être de la Bosnie-Herzégovine et demeure clairement attachée à l'intégrité territoriale de la

Bosnie-Herzégovine en tant que pays souverain et uni, ainsi qu'à l'égalité de ses trois peuples constitutifs dans le plein respect des droits des autres. L'intégration de la Bosnie-Herzégovine dans l'Union européenne et l'OTAN demeure notre objectif stratégique.

Aujourd'hui, la Croatie fournit à la Bosnie-Herzégovine une assistance solide dans le domaine de l'éducation, des soins de santé et des services de base. Nos échanges commerciaux s'élèvent à près de 2 milliards d'euros par an, faisant de la Croatie le premier partenaire commercial de la Bosnie-Herzégovine en termes d'importations dans le pays, et le deuxième en ce qui concerne les exportations en provenance de Bosnie-Herzégovine. La Croatie est également le premier investisseur étranger, avec plus d'un milliard d'euros d'investissements dans le secteur réel en Bosnie-Herzégovine. Tout cela mène à une seule conclusion : pour la Croatie, la Bosnie-Herzégovine est bien plus qu'un voisin. La Bosnie-Herzégovine est notre partenaire et nous l'appuyons de tout cœur dans la construction d'un avenir meilleur pour tous ses citoyens.

En tant qu'État membre de l'Union européenne et de l'OTAN, la Croatie continuera de soutenir l'ambition de la Bosnie-Herzégovine d'adhérer à l'UE, tout en lui apportant son plein soutien politique, ainsi que son expertise et son assistance techniques. Il est de la plus haute importance d'avancer dans ce processus – non seulement parce qu'il s'agit du meilleur investissement dans l'avenir du pays, mais aussi parce qu'il s'agit d'un moyen d'aider à surmonter les lourds problèmes du passé.

L'adhésion de la Bosnie-Herzégovine à l'UE est de la plus haute importance, mais elle se heurte à de nombreux obstacles. À cet égard, la Croatie voudrait faire écho aux résolutions du Parlement européen sur les progrès de la Bosnie-Herzégovine en 2015 et 2016, qui soulignent que la Bosnie-Herzégovine ne sera pas candidate à l'adhésion à l'UE tant que les conditions institutionnelles appropriées n'auront pas été établies sur la base des principes du fédéralisme, de la décentralisation et de la représentation légitime et proportionnée.

La Bosnie-Herzégovine approche à grands pas des élections générales d'octobre 2018. Cette période est cruciale pour obtenir les résultats du dialogue entre les partis dans l'optique de la réforme électorale. L'adoption urgente de cette réforme, à la suite des arrêts de la Cour constitutionnelle de Bosnie-Herzégovine dans l'affaire Ljubić et dans le cas de la ville de Mostar, n'est pas

seulement nécessaire mais d'une importance capitale pour la stabilité de la Bosnie-Herzégovine et la mise en œuvre des résultats électoraux après les élections. Cette réforme doit garantir une représentation proportionnée et légitime des peuples constitutifs à tous les niveaux de gouvernement, en appliquant en particulier des dispositions électorales spécifiques à la Chambre des peuples de la Fédération, ainsi que l'élection des membres de la présidence de Bosnie-Herzégovine. C'est pourquoi une réforme électorale globale est nécessaire pour maintenir en vie les piliers de l'égalité des peuples et préserver la stabilité de la Bosnie-Herzégovine.

Comme indiqué dans la déclaration de l'UE, l'élection des membres de la présidence sera abordée après les élections d'octobre. Je voudrais ajouter à cela que cette élection pourrait et devrait être traitée encore plus rapidement – dès que possible – avec toute l'urgence qui s'impose. Cela dépendra avant tout de la volonté réelle de toutes les parties concernées, et la Croatie appuie fermement les efforts déployés à cet égard.

Ce dont la Bosnie-Herzégovine a besoin aujourd'hui, ce n'est pas de les propos incendiaires de certains groupes politiques, mais de la sagesse d'adhérer aux principes fondamentaux et aux caractéristiques politiques de la Bosnie-Herzégovine, qui sont profondément enracinés dans l'histoire complexe du pays et essentiels à sa future prospérité. La Commission électorale centrale du pays a convoqué les élections générales d'octobre. La tenue d'élections et la mise en œuvre de leurs résultats, y compris le bon fonctionnement des institutions, est une exigence démocratique essentielle pour tout pays. Par conséquent, les dirigeants politiques doivent être conscients de la responsabilité qu'ils portent pour l'avenir de leur patrie. Aujourd'hui, les gens, surtout les jeunes, votent avec leurs pieds. L'apathie politique ne fera qu'ajouter au sentiment de découragement causé par la situation socio-économique, car l'économie de la Bosnie-Herzégovine n'est toujours pas à la hauteur des attentes de ses citoyens. La Bosnie-Herzégovine mérite un avenir meilleur.

Enfin, nous espérons sincèrement que la Bosnie-Herzégovine trouvera la force et la prudence nécessaires pour sortir de l'impasse politique actuelle et progresser plus efficacement sur la voie de l'intégration à l'UE et à l'OTAN. Pour cela, un processus électoral général en octobre est indispensable. La Croatie plaide et continuera de plaider pour qu'une attention ferme et soutenue soit prêtée à la Bosnie-Herzégovine aux niveaux européen et international. La Bosnie-Herzégovine mérite que nous

continuations de lui accorder notre attention et notre aide afin de libérer son plein potentiel.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Serbie.

**M. Milanović** (Serbie) (*parle en anglais*) : La stabilité de la région et le développement de la coopération dans les Balkans occidentaux constituent depuis longtemps des priorités en matière de politique étrangère pour la Serbie. J'en veux pour preuve les activités menées par mon pays, qui estime que c'est la meilleure façon de promouvoir la stabilité politique et le dynamisme économique au sein de la région. C'est pourquoi les projets que nous mettons en œuvre ensemble sont d'une très grande importance pour les efforts que nous déployons afin d'offrir à la Serbie et à ses voisins des perspectives réalistes d'un avenir meilleur. Nous sommes convaincus que la bonne volonté de la Serbie est saluée et reconnue, et sommes toujours disposés à contribuer plus encore à ces efforts. Aux fins de réaliser ces objectifs, la Bosnie-Herzégovine est un partenaire indispensable et fiable dans cette marche que nous avons entreprise ensemble.

Les liens entre la Serbie et la Bosnie-Herzégovine sont profonds et nombreux. En 1995, l'Accord de paix historique de Dayton a été signé, mettant fin à une guerre longue et cruelle en Bosnie-Herzégovine. La Serbie est garante de l'Accord et continue de penser qu'il revêt la plus haute importance, car il représente une base pour la paix et la stabilité et est essentiel à la promotion de l'objectif fondamental de réconciliation véritable et de confiance mutuelle. Toutefois, on nous demande encore aujourd'hui de continuer de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour le réaliser, nonobstant quelques sons discordants entendus dans la région qui nous rappellent les événements tragiques du passé. Malgré tous les efforts que nous avons tous choisis de promouvoir, la situation politique en Bosnie-Herzégovine en pâtit souvent, ce qui crée des problèmes superflus entre les entités et les peuples constitutifs du pays et touche toute la région.

La Serbie n'a cessé d'appuyer les principes de souveraineté et d'intégrité territoriale. Le passé récent des Balkans occidentaux témoigne de l'importance de ces principes pour la paix et la stabilité ainsi que pour l'instauration d'une confiance durable. Le respect de ces principes est une condition *sine qua non* dans les relations entre pays voisins. Conformément aux dispositions de l'Accord de paix de Dayton, la Serbie s'est toujours

engagée fermement en faveur de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine.

La Serbie estime que les éventuelles divergences entre les positions des différentes entités sur des questions importantes, telles que celles de juridiction et de loi électorale, ainsi que sur d'autres questions, relèvent des affaires intérieures de la Bosnie-Herzégovine. La Serbie appuie un dialogue sincère et ouvert, qui, à ses yeux, doit permettre de trouver de solutions acceptables pour tous. Toutes les parties sont appelées à œuvrer au renforcement de la confiance et du respect mutuels.

La Serbie est favorable à un cycle électoral sans entrave en Bosnie-Herzégovine. La transparence, la bonne foi et la responsabilité seront d'une grande importance à cet égard. Elles aideront également les institutions communes du pays à fonctionner de façon plus efficace et à apporter une contribution majeure à ses processus de réforme. Les mesures unilatérales, les échanges de messages négatifs et incendiaires, le recyclage des divisions et problèmes du passé ainsi que la création de nouvelles divisions et de nouveaux problèmes sont contraires aux intérêts véritables de tous les citoyens de Bosnie-Herzégovine.

La Serbie est convaincue que le dialogue politique à tous les niveaux avec la Bosnie-Herzégovine revêt la plus haute importance pour le développement des relations dans tous les domaines. Des représentants de nos deux pays ont pris part à de nombreuses rencontres, tant bilatérales que multilatérales, au cours de la période précédente. Je pense notamment à la réunion trilatérale qui a eu lieu entre les membres de la Présidence de la Bosnie-Herzégovine et les Présidents de la Croatie et de la Serbie le 6 mars à Mostar.

La coopération économique entre la Serbie et la Bosnie-Herzégovine et les efforts que ne cessent de déployer nos deux pays pour développer nos relations ont eu une incidence positive sur nos relations bilatérales. Ces 10 dernières années, la Serbie et la Bosnie-Herzégovine ont vu leurs échanges commerciaux multipliés par deux. Nous sommes également bien conscients de la nécessité de renforcer les efforts régionaux en vue de rapprocher les peuples et de lier nos économies respectives. Ces efforts continueront d'être grandement facilités par des discussions régulières sur des projets concrets dans les domaines de l'infrastructure, de l'énergie, du tourisme, de la liberté du commerce et, en particulier, de la modernisation des couloirs routiers et ferroviaires.

Nous sommes également aux côtés de la Bosnie-Herzégovine dans nos aspirations communes à adhérer à l'Union européenne. Certes, l'Union européenne fait face à de nombreux défis et est engagée dans un processus de consolidation, mais il est encourageant de constater que nos efforts sont appréciés et bénéficient de l'attention que nous attendons dans la région. La politique d'élargissement de l'Union européenne vers les Balkans occidentaux est un processus continu et stable qui permettra, peut-être même avant 2025, l'admission de nouveaux membres, comme en attestent les documents adoptés récemment. Leur message est constructif et encourageant et apporte de l'eau au moulin des réformes dans la région tout en contribuant au développement d'une coopération mutuelle. Les processus de réforme et de coopération revêtent la plus haute importance pour mon pays, qui est largement considéré comme un candidat viable pour une adhésion à l'Union européenne en 2025, ainsi que pour la Bosnie-Herzégovine et que d'autres pays voisins de la Serbie. Tout en menant ses propres réformes, la Serbie attend avec impatience tous les succès remportés par la Bosnie-Herzégovine et est

disposée à partager ses propres expériences et à l'aider à progresser sur la voie de l'intégration européenne.

Les peuples bosnien et serbe sont très proches. Après tout, la Bosnie-Herzégovine et en particulier la Republika Srpska hébergent un grand nombre de Serbes. Afin de garantir un avenir meilleur, la Serbie est prête à coopérer étroitement avec la Bosnie-Herzégovine et ses entités. En faisant preuve de bonne volonté et en menant des efforts de concert, nous pourrions faire en sorte que nos liens favorisent un rapprochement régional et des relations de bon voisinage. Le développement de la région, la mise à profit de son potentiel économique considérable, la mise en commun de ses infrastructures et l'amélioration des moyens de communication et de la liberté de mouvement nous aideront à répondre aux attentes justifiées de nos citoyens. Nous devons traiter les questions restées sans réponse sur le passé. Toutefois, nous devons le faire en toute sérénité et ne pas les laisser nuire à nos intérêts actuels ni remettre en question nos accomplissements.

*La séance est levée à 12 h 10..*